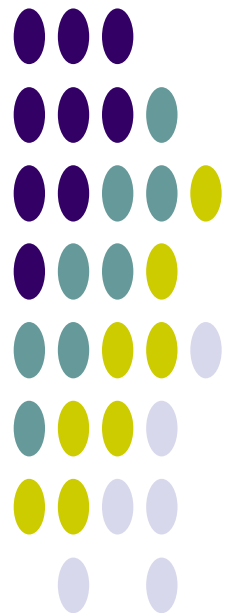


**Prix et qualité du service  
d'élimination des déchets**

# RAPPORT ANNUEL

2007



Décret du 11 mai 2000



# SOMMAIRE

---

PRÉAMBULE .....	4
L'ANNÉE 2007 .....	9
<b>I INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>11</b>
I.1 La collecte en porte à porte : les modalités .....	11
I.2 La collecte en apport volontaire : les modalités .....	12
I.3 Les collectes spécifiques : les modalités .....	15
I.3.1 Collecte des déchets encombrants.....	15
I.3.2 La collecte des déchets ne provenant pas des ménages.....	15
I.4 La production de déchets sur le Pays Voironnais - 2007.....	16
I.4.1 Collecte en porte à porte.....	16
I.4.2 Points d'apport volontaire .....	16
I.4.3 Graphiques des évolutions.....	16
I.4.4 Quantités livrées au centre de tri par catégorie d'emballages (en Kg) .....	17
I.4.5 Performances de la collecte sélective (en kg par habitant et par an) .....	18
I.4.6 Déchèteries .....	20
I.4.7 Dépôts directs sur le site écologique de La Buisse.....	23
I.4.8 Refus de tri incinérés.....	24
I.4.9 Synthèse des tonnages collectés.....	24
I.5 Situation au regard des objectifs de valorisation figurant dans le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Isère.....	25
I.5.1 Les objectifs de valorisation des ordures ménagères.....	26
I.5.2 Les objectifs de valorisation des apports en déchèteries .....	27
I.5.3 Les ratios des déchets non ménagers .....	28
I.6 Production de compost .....	29
I.7 Perspectives concernant l'évolution de la collecte .....	30
I.8 A l'écoute des usagers : les baromètres de satisfaction.....	31
I.9 Traitement.....	32
I.9.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés Mode de traitement.....	32
I.9.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets .....	34
I.10 Animations pédagogiques 2007 .....	34
I.11 Prévention des déchets.....	35
I.12 Perspectives pour l'année 2008 .....	36
<b>II INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>37</b>
II.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets.....	37
II.2 Montant annuel global des dépenses du service .....	40
II.2.1 Coût global de gestion des déchets du Pays Voironnais .....	41
II.2.2 Coût de gestion par flux de déchets du Pays Voironnais .....	42

<b>II.3</b>	<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat .....</b>	<b>43</b>
II.3.1	L'incinération des déchets résiduels issus de la poubelle grise et autres déchets incinérables déposés au quai de transfert .....	43
II.3.2	Les Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) .....	43
II.3.3	Autres contrats.....	44
<b>II.4</b>	<b>Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - modalités de financement .....</b>	<b>44</b>
<b>II.5</b>	<b>Indicateurs financiers complémentaires .....</b>	<b>45</b>
II.5.1	Coût global à l'habitant.....	45
II.5.2	Coût à l'habitant par flux de déchets .....	46
II.5.3	Coût à l'habitant par flux de déchets « recyclables secs ».....	47
II.5.4	Modalité d'établissement de la redevance spéciale.....	47
II.5.5	Modalité d'établissement de la redevance camping .....	50
II.5.6	Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes.....	50
II.5.7	Aides reçues de la part de la Société Eco-Emballages .....	50
II.5.8	Recettes de valorisation perçues .....	52
<b>III</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>53</b>

## PRÉAMBULE

---

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Voironnais (SMAV), créé en 1974, s'est engagé très tôt dans la gestion des déchets ménagers (loi de 1975 confiant cette gestion aux collectivités). Il créa, en 1980, la première unité départementale de compostage. C'est le démarrage effectif de la politique de gestion des déchets ménagers sur le Pays Voironnais. À partir de cette date, les événements vont s'enchaîner pour constituer un système complet de collecte et traitement.

Le SMAV devenu Communauté de Communes du Pays Voironnais en 1994, puis Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au 1<sup>er</sup> janvier 2000, exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Aujourd'hui, le secteur déchets regroupe 3 services gérés directement dont les activités sont étroitement liées :

- La collecte des déchets ménagers (66 personnes)
- Les déchèteries (16 personnes)
- Le traitement des déchets ménagers (31 personnes).

La mise en place progressive du secteur déchets s'inscrit dans un schéma directeur de tri et de recyclage des déchets ménagers. Adopté à l'unanimité en décembre 1990, ce programme fixe l'objectif de « trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés ».

Deux axes stratégiques sont suivis :

- Renforcer le tri à la source : le seul moyen pour traiter le plus possible par recyclage,
- Regrouper sur un même site un ensemble complet et intégré d'activités de tri et de recyclage pour les déchets ménagers.

Plus récemment (en 2004), un troisième axe :

- Agir sur la Prévention des déchets (réduction des déchets à la source, évitement du déchet)

Le site de La Buisse, équipé de la déchèterie pilote du Pays Voironnais en 1993, deviendra le Site écologique de la Communauté.

En 2007, grâce à l'ensemble des actions menées dans le Pays Voironnais :

- 21% des déchets du Pays Voironnais sont recyclés,
- 19% sont compostés,
- 34% sont incinérés avec valorisation énergétique,
- Et 26% de déchets ultimes uniquement vont en centre de stockage.

Ces taux globalisent l'ensemble des déchets produits sur le Pays Voironnais (collecte sélective, déchèteries, apport volontaire et dépôts sur le site de La Buisse).

Ces résultats sont meilleurs que les moyennes nationales, régionales et départementales.

Filières de traitement	France (**)	Région (*) Rhône Alpes	Isère (*)	Pays Voironnais
Recyclage	13,5%	21%	21,0%	<b>21%</b>
Compostage	11,0%	10%	12,5%	<b>19%</b>
Incinération avec valorisation énergétique	26,0%	32%	34,5%	<b>34%</b>
Incinération sans valorisation énergétique	1,0%	2%	3,0%	<b>0%</b>
Mise en centre de stockage	48,5%	35%	29,0%	<b>26%</b>
total	100%	100%	100%	<b>100%</b>

(\*) Données SI NDRA ADEME 2006      (\*\*) Données SI NOE ADEME 2006

## Les dates clés de la gestion des déchets dans le Pays Voironnais

- 1980 Mise en service sur le site de La Buisse de la 1ère unité départementale de compostage. Elle permettait d'extraire la partie fermentescible des ordures ménagères et de produire ainsi du compost.
- 1981 Lancement de la collecte sélective du verre en apport volontaire.
- 1985 Lancement de la collecte sélective des cartons chez les commerçants et les gros producteurs de cartons (collectifs...) dans le centre ville de Voiron. Extension aux centres de Voreppe et Rives en 1999, Tullins et Moirans en 2000, St Geoire en Valdaine, Massieu et St Etienne de Crossey en 2004, Paladru, Charavines, Le Pin, Montferrat, Charancieu, La Murette et Vourey en 2007.
- 1989 Prise en charge par l'intercommunalité de la collecte des sacs d'ordures des habitants.
- 1990 Mise en place du principe de gestion des déchets entre Collecte, Traitement, Déchèterie : Schéma directeur avec l'objectif de « trier pour recycler au maximum les déchets et limiter les volumes mis en centre de stockage ou incinérés ».
- 1993 Ouverture de la déchèterie pilote sur le site de La Buisse.  
Puis constitution d'un réseau de déchèteries dans le Pays Voironnais, au nombre de 8 aujourd'hui.
- 1995 Construction d'une plate-forme de compostage de déchets verts sur le site de La Buisse.
- 1996 Début du compostage des déchets verts et lancement du compost Ferti-Vert.
- 1999 Lancement de la collecte sélective en octobre. Les habitants du Pays Voironnais trient à domicile selon 4 bacs.
- 2000 Mise en service en mai du quai de transfert et fermeture de la décharge de La Buisse dont la réhabilitation a débuté en mai 2002.
- 2001 Au 1<sup>er</sup> janvier : reprise en régie directe de la collecte des déchets ménagers des 14 communes du secteur de Paladru Val d'Ainan, auparavant confiée à un prestataire privé.  
Mise en service en mars du centre de tri des emballages ménagers.

- 2002 Extension de la collecte sélective aux habitants de Paladru et du Val d'Ainan.  
Mise en service en mars du centre de compostage des déchets verts (extension de la plate-forme de 1995 avec technique par ventilation contrôlée).  
Mise en service en septembre du centre de compostage des déchets alimentaires (procédé permettant un confinement total).  
*Pendant la période transitoire de construction des équipements de traitement sur le Site de La Buisse, les déchets de la collecte sélective ont été orientés soit vers des filières privées (cas des emballages qui ont été triés au centre de tri de Chambéry) soit sur le site de La Buisse où des équipements de traitement provisoires avaient été installés (cas des déchets alimentaires). Depuis le démarrage de la collecte sélective en 1999, les emballages et les papiers ont toujours été recyclés et les déchets alimentaires compostés.*
- 2003 Engagement de la démarche de sensibilisation pour la recherche d'un Centre de Stockage des Déchets Ultimes.  
Début de la réception dynamique de l'unité de compostage des déchets alimentaires.
- 2004 Démarche de concertation et étude pour la recherche d'un Centre de Stockage des Déchets Ultimes sur le territoire du Pays Voironnais. Création en avril /mai d'un Comité de Participation Citoyenne sur le sujet.  
Mise en oeuvre de deux tournées supplémentaires sur le tour du lac de Paladru pour la collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets alimentaires en période estivale, du 15 juin au 15 septembre.  
En septembre, création d'un service pour la gestion collective des déchets non ménagers sur le Pays Voironnais. Réflexion sur une clarification de l'offre de service aux professionnels (et collectivités publiques, associations) en vue d'une révision du mode d'application de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets des professionnels (et collectivités publiques, associations) et d'une mise en oeuvre de conventions d'accès en déchèteries.  
En novembre, le Pays Voironnais adopte le principe d'élaborer et de mettre un oeuvre un plan local de prévention des déchets sur le Pays Voironnais.  
Réception dynamique de l'unité de compostage des déchets alimentaires (collectés dans les bacs marron) en décembre. Ce procédé autrichien entièrement confiné permet la maîtrise des nuisances olfactives.  
En décembre, fin de la réhabilitation de la décharge de La Buisse commencée en 2002. Celle-ci a démontré le caractère peu polluant des déchets non recyclables de déchèteries déposés sur le site les dernières années ; l'arrêté préfectoral a en effet validé le fait que le traitement des biogaz et des lixiviats n'était pas une nécessité.
- 2005 Abandon du projet de Centre de stockage des déchets ultimes sur le Pays Voironnais. Création d'un Comité Citoyen élargi dont l'objectif est de tendre vers le « zéro déchet ultime ». Engagement politique pour créer une Recyclerie sur le territoire du Pays Voironnais.

Pose d'une clôture autour du Site écologique de La Buisse en tenant compte du passage du corridor biologique entre la Chartreuse et le Vercors.

Lancement de la commercialisation du « Compost Aliment-Terre » au dernier trimestre.

Définition des nouveaux principes de la redevance spéciale applicable aux professionnels, aux collectivités publiques et aux associations (collecte en porte à porte et accès en déchèteries).

Fin du contrat avec Eco-Emballages (Barème C) au 31 décembre 2005. Signature d'un nouveau contrat de 6 ans avec Eco-Emballages (Barème D), à compter du 1er janvier 2006, pour les soutiens financiers liés à la collecte sélective des emballages.

Fin des études pour le nouveau Centre technique et lancement des appels d'offres relatifs aux travaux de construction.

Incendie dans le bâtiment « administratif » du centre de tri le 20 décembre.

2006

Poursuite de la démarche de concertation avec le Comité Citoyen pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le Pays Voironnais

Montée en puissance des contractualisations (avec les professionnels, les collectivités publiques et les associations) liées aux nouvelles modalités d'application de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers (collecte en porte à porte et accès en déchèteries).

En mai, début des travaux du nouveau Centre Technique HQE (Haute Qualité Environnementale) regroupant les services Collecte, Déchèterie, Eau, Assainissement, Garage et Maintenance.

Modélisation de  $\frac{3}{4}$  des tournées de collecte sur le logiciel spécifique (SYNOPTIS) complété d'un système de localisation GPS des camions de collecte. Optimisation de certains circuits de collecte.

En septembre, lancement d'une opération test de compostage individuel auprès de 200 foyers volontaires.

En novembre, démarrage de la collecte en déchèterie des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) suite à la mise en place des éco-organismes nationaux en charge de leur traitement.

Mise en œuvre de la méthodologie « ComptaCoût » élaborée par l'ADEME pour le calcul des coûts de gestion des déchets du Pays Voironnais. Expression des coûts du secteur déchets selon les résultats de ComptaCoût dans le rapport annuel.

Etude fiscale, pilotée par le Service Financier du Pays Voironnais, sur l'assujettissement à TVA des services collecte, traitement et déchèterie. Les conclusions montrent que certaines recettes perçues par le Pays Voironnais, au titre de son activité de gestion des déchets, entrent dans le champ d'application de la TVA. A compter de 2007, les budgets « déchets » sont partiellement assujettis à TVA.

Réhabilitation du bâtiment « administratif » incendié du Centre de tri.

## Historique spécial collecte sélective :

**Juin 1999 :** Instauration du tri du verre par couleur en apport volontaire

Depuis octobre 1999, la Communauté du Pays Voironnais a mis en œuvre le tri chez l'habitant avec la séparation à la source de 4 types de déchets :

- les journaux, magazines et papiers,
- les emballages,
- les déchets alimentaires,
- « le reste », les résiduels non valorisables, devant être incinérés

En 1999, la Communauté du Pays Voironnais compte 18 communes (La Buisse, Charnècles, Chirens, Coublevie, Moirans, La Murette, Pommiers La Placette, Réaumont, St Aupre, St Blaise du Buis, St Etienne de Crossey, St Jean de Moirans, St Julien de ratz, St Nicolas de Macherin, Tullins-Fures, Voiron, Voreppe et Vourey). 2 communes supplémentaires (Rives et St Cassien) sont intégrées au schéma de gestion des déchets par le biais de conventions. Elles intègrent définitivement le Pays Voironnais lors du passage en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**Octobre à décembre 1999 :**

Mise en place de la collecte sélective dans ces 20 communes (18+2), hors les centres urbains de Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins et Rives. Soit auprès de 36 000 habitants environ.

**Mai 2000 :** extension de la collecte sélective à Tullins-Fures centre

**Juin 2000 :** extension de la collecte sélective à Moirans centre

**Septembre 2000 :** extension de la collecte sélective à Rives centre

**Octobre 2000 :** extension de la collecte sélective à Voreppe centre

**Novembre et décembre 2000 :** extension de la collecte sélective à Voiron centre

**Fin 2000,** près de 73 000 habitants participent au tri.

**Septembre à décembre 2001 :**

Mise en place de la collecte sélective dans les 14 communes qui ont intégré la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2000 : Billieu , Charancieu , Charavines, La Bâtie Divisin, Le Pin, Massieu, Merlas, Montferrat, Paladru, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant.

**Fin 2001,** tout le Pays Voironnais est intégré au dispositif de collecte sélective, soit près de 84 000 habitants.

## L'ANNÉE 2007

---

C'est la sixième année que l'ensemble du territoire du Pays Voironnais bénéficie d'un système complet de collecte et traitement sélectif des déchets.

Les faits marquants de l'année 2007 :

- La poursuite de la démarche de concertation avec le Comité Citoyen pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le Pays Voironnais, à travers 4 groupes de travail :
  - Prévention / Recyclerie,
  - Déchèteries (organisation / résultats),
  - Communication / Education,
  - Gestion des résiduels
- La délibération du 20 février 2007 engageant le Pays Voironnais dans un Plan d'actions pour la réduction des déchets résiduels autour de 4 axes principaux :
  - La prévention des déchets et le réemploi
  - Le renforcement du recyclage et de la valorisation
  - Le traitement des déchets résiduels
  - Et enfin les moyens à mettre en œuvre

La pérennisation du comité citoyen est confirmée.

Les priorités définies pour 2007 sont :

- Engager d'une consultation pour le traitement des déchets ultimes de déchèteries selon une procédure de « dialogue compétitif » afin de laisser ouvert le choix de la filière technique
  - Créer un « second poste » d'agent de déchèteries sur chaque déchèterie pour renforcer le tri actuel, prendre en compte les nouvelles filières de tri et préparer la réalisation d'une recyclerie. Ces postes pourraient relever des emplois en insertion et être intégrés à l'équipe « recyclerie »
  - Créer un poste d'ambassadeur du tri dédié à l'habitat collectif et aux centres villes pour renforcer le tri des emballages et des papiers et développer le tri des déchets alimentaires
  - Réaliser les études nécessaires à la création d'une recyclerie, le préalable étant de trouver un terrain d'assiette.
- Le lancement d'appels d'offres (conformément au plan d'actions évoqué précédemment) pour l'élimination des déchets résiduels de déchèteries (benne « autres » ou « divers encombrants »), des gravats et du bois ; les marchés en cours arrivant à échéance fin 2007.

Une combinaison de filières techniques (recyclage, valorisation énergétique et stockage) a été retenue dans ce marché public et pourra évoluer pour poursuivre l'objectif : réduire au maximum les déchets mis en stockage.

A compter de 2008, date d'exécution de ce nouveau marché,

- 90% des gravats de déchèteries devraient être recyclés (réutilisation en remblaiement notamment). Les 10% restants resteraient mis en centre de stockage.

- Le tiers des encombrants sera utilisé comme combustible de substitution en cimenterie (valorisation énergétique) après séparation préalable dans les déchèteries du plâtre et des matériaux en PVC. Le reste des encombrants sera mis en centre de stockage.

La part orientée vers une valorisation énergétique en cimenterie et celle mise en centre de stockage pourra évoluer sur la durée du marché (2008 à 2011) en fonction du budget alloué à cette prestation.

Ces nouvelles filières de traitement permettront, en 2008, de réduire la part de déchets ultimes mis en stockage sur le Pays Voironnais.

- La poursuite de la montée en puissance des contractualisations avec les professionnels liées aux nouvelles modalités d'application de la redevance spéciale (collecte en porte à porte et accès en déchèteries).
- La mise en service du nouveau Centre Technique HQE (Haute Qualité Environnementale) à Coublevie regroupant les services Collecte, Déchèterie, Eau, Assainissement, Garage et Maintenance). Déménagement des services concernés sur ce site en décembre.
- Avec la mise en service du centre technique, le diester 30% est utilisé pour le carburant de tous les véhicules diesel (camions de collecte et des déchèteries, véhicules légers).
- Le renforcement du tri dans l'habitat vertical avec le recrutement en octobre d'un ambassadeur du tri dédié à cette mission.
- La poursuite de l'optimisation des circuits de collecte à partir du logiciel spécifique (SYNOPTI S) et de l'équipement des camions de collecte avec un système de localisation GPS.
- Grâce à l'optimisation des tournées, une collecte supplémentaire « spéciale cartons » a été mise en place en mai sur le nord du Pays Voironnais (pour les professionnels).
- La mise en œuvre de la comptabilité analytique liée à la méthodologie « ComptaCoût » et l'application de cette méthode pour l'expression des coûts de gestion des déchets du Pays Voironnais.
- En novembre, les élus décident de poursuivre le développement du compostage individuel sur le Pays Voironnais compte tenu du bilan positif de l'opération test engagée en 2006. un appel à candidatures lancé via le journal du Pays Voironnais de décembre (et les bulletins municipaux) a pour but de recenser le nombre de foyers encore intéressés par un composteur. La mise à disposition des composteurs s'effectuera en juin 2008.
- La mise au point du programme de l'opération « recyclerie »

# I INDICATEURS TECHNIQUES

## 1.1 La collecte en porte à porte : les modalités

La collecte sélective s'effectue selon 4 flux collectés en porte à porte : emballages, journaux - magazines, déchets alimentaires et résiduels. Elle est en place, depuis fin 2001, sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais (34 communes - 83 843 habitants selon le dernier recensement officiel / Insee 1999).

Le tableau ci-dessous précise le détail de l'organisation de la collecte sélective :

- o Des camions de collecte bi-compartmentés permettent la collecte de 2 flux de déchets simultanément.
- o 2 types de fréquence de collecte existent sur le territoire en fonction de la densité d'habitations : les 5 centres-villes de Rives, Voiron, Moirans, Tullins et Voreppe d'une part ; les 29 autres communes ainsi que les périphéries de ces 5 centres-villes d'autre part.

Date de mise en place	Matériaux	Population concernée en 2005	Matériel de collecte		Mode de collecte	Fréquence de collecte (*)
			Habitat individuel	Habitat regroupé ou collectif		
Entre octobre 1999 et décembre 2001	Emballages	83 843 (INSEE 99)	bac jaune 180 ou 260 litres	bac jaune 240 à 660 litres operculés	Porte à porte (camion de collecte bi-compartmenté)	C 0,5  Sauf C1 (dans les 5 centres-villes)
	Journaux - magazines	83 843 (INSEE 99)	surbac bleu 35 litres ou bac bleu (**)	bac bleu 180 litres operculés		
	Déchets alimentaires	53 100 (Extrapolation INSEE 99)	surbac marron 35 litres ou bac marron (**)	bio-conteneur 240 litres ou bac marron de 120 ou 240 litres	Porte à porte (camion de collecte bi-compartmenté)	C 1  Sauf C2 (dans les 5 centres-villes)
	Déchets résiduels	83 843 (INSEE 99)	Poubelle habituelle utilisée pour la collecte des ordures ménagères avant la mise en place de la collecte sélective			

(\*) Fréquence : C 0,5 = 1 collecte toutes les 2 semaines / C 1 = 1 collecte par semaine / C 2 = 2 collectes par semaine

(\*\*) Pour les foyers disposant d'un emplacement de stockage suffisant, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a proposé de remplacer le surbac de 35 L par un bac roulant de 120 L permettant un vidage automatique. Les équipes de collecte avaient en effet soulevé le problème du poids des surbacs relativement important pour un vidage manuel quand ils sont pleins.

### Le dispositif de collecte des Déchets Alimentaires :

Les ménages ont à leur disposition un mini-bac (volume utile 10 L) pour leur cuisine. En habitat individuel, ils disposent, pour présenter à la collecte, d'un surbac de 35 litres ou d'un bac de 120 litres. En habitat collectif, ils disposent d'un bio-conteneur de 240 Litres ou de bacs de 120 ou 240 Litres.

En habitat collectif, la collecte sélective des déchets alimentaires a été mise en place au cas par cas en fonction des contraintes techniques liées à ce type d'habitat. Le tri des déchets alimentaires dispose encore de marges de développement significatives en habitat vertical.

Le mini-bac a été distribué aux habitants afin de faciliter le tri des déchets alimentaires dans leur cuisine.

Depuis juin 2001, suite à des réticences ou des refus d'utiliser les sacs biodégradables afin de trier les déchets alimentaires, les habitants disposent de sacs en plastique translucides et disponibles gratuitement dans les mairies du Pays Voironnais, au centre technique à Coublevie et au siège du Pays Voironnais à Voiron.

Cela dans le but :

- de faciliter le tri aux habitants ;
- de capter le gisement des gros producteurs de déchets.

Et par conséquent :

- d'augmenter les quantités de déchets alimentaires collectés (et compostés) et de diminuer en parallèle les quantités de résiduels incinérés afin d'aller toujours vers un maximum de déchets recyclés.

Toutefois, l'utilisation de tels sacs non biodégradables implique leur extraction au niveau de l'unité de compostage (en tête de process et au criblage final).

## 1.2 La collecte en apport volontaire : les modalités

L'apport volontaire comprend les points de dépôts du Verre et les déchèteries.

La séparation du verre de couleur et du verre incolore démarrée en juin 1999 a été étendue aux nouvelles communes du secteur de Paladru - Val d'Ainan en 2000 après passage en communauté d'agglomération.

Les centres-villes de Voiron, Rives, Tullins, Moirans et Voreppe sont équipés de bacs roulants de 240 ou 330 litres pour la collecte du verre de couleur et du verre incolore. Ce mode de collecte ne concerne que les gros producteurs (cafés, restaurants...) et certains collectifs.

Le tableau ci-dessous précise le détail de l'organisation de la collecte sélective du verre :

Date de mise en place	Matériaux	Population concernée (INSEE 99)	Matériel de collecte	Mode de collecte	Fréquence de collecte (*)
Juin 1999  Août 2000	Verre de couleur	62 279  + 11 564 (secteur de Paladru - Val d'Ainan)	Conteneurs verts d'apport volontaire de 4 m <sup>3</sup>	Apport volontaire	C 0,5
Juin 1999  Août 2000	Verre incolore	62 279  + 11 564 (secteur de Paladru - Val d'Ainan)	Conteneurs gris d'apport volontaire de 3 m <sup>3</sup>	Apport volontaire	C 0,5
Juin 1999  Juin 1999	Verre de couleur  Verre incolore	10 000  10 000	Bacs roulants verts « spécial verre »  Bacs roulants gris « spécial verre »	Porte-à-porte  Porte-à-porte	C 0,5 ou C 1  C 0,5 ou C 1

(\*) Fréquence : C 0,5 = 1 collecte toutes les 2 semaines / C 1 = 1 collecte par semaine

Les habitants peuvent également accéder gratuitement à l'ensemble des 8 déchèteries du Pays Voironnais. Les artisans-commerçants y accèdent à titre payant.

Les matériaux acceptés en déchèterie sont les suivants : batteries, bois, carton, déchets verts, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), déchets médicaux « piquants, coupants, tranchants » (des particuliers uniquement), encombrants, ferraille, gravats, huile de cuisine, huile moteur, papier, pneus, polystyrène, verre, déchets d'équipement électriques et électroniques, souche d'arbres et amiante fibrociment. Pour ces deux dernières catégories, le dépôt est payant pour les particuliers également. Le fibrociment est accepté uniquement sur les déchèteries de La Buisse et Montferrat ; les souches de bois, uniquement sur la déchèterie de La Buisse.

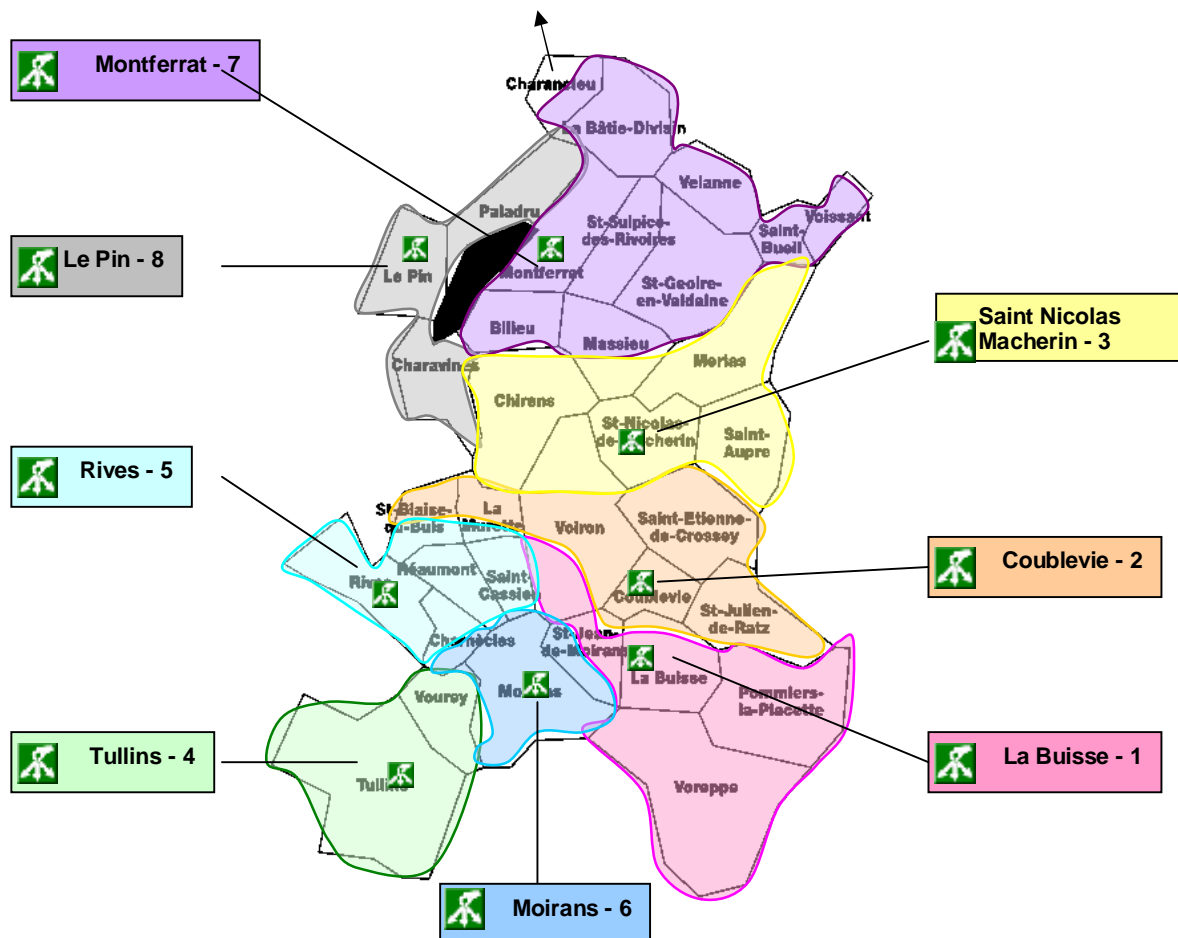
Le tableau ci-après récapitule, par commune, les dates de démarrage de la collecte sélective, les fréquences de collecte, les nombres de points d'apport volontaires, et la localisation des déchèteries sur le Pays Voironnais.

Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 1999	Collecte sélective en porte-à-porte		Points d'apport volontaire				Nombre et localisation des déchèteries
		début	Fréquence (*)	Nombre de points	Nombre de colonnes			
					Verre couleur	Verre incolore	Papier (benne)	
La Bâtie-Divisin	802	Déc 01	C 1,5	2	2	2		
Bilieu	922	Déc 01	C 1,5	3	3	2		
La Buisse	2 405	Oct 99	C 1,5	4	3 Dont 1 en déchèterie	4 dont 1 en déchèterie	1 En déchèterie	1 déchèterie <i>RD 1075</i>
Charancieu	563	Déc 01	C 1,5	1	1	1		
Charavines	1 423	Déc 01	C 1,5	9	9	9		
Charnècles	1 363	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
Chirens	1 889	Oct 99	C 1,5	8	8	8		
Coublevie	3 743	Oct 99	C 1,5	5	6 dont 2 en déchèterie	5 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie <i>Route de St Jean</i>
Massieu	686	Déc 01	C 1,5	1	1	1		
Merlas	405	Déc 01	C 1,5	4	4	3		
Moirans	7 495	Juin 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	14	14 dont 1 en déchèterie	14 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie <i>ZA de Val Morge</i>
Montferrat	1 286	Déc 01	C 1,5	7	9 dont 1 en déchèterie	7 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie <i>Route de St Geoire</i>
La Murette	1 617	Oct 99	C 1,5	7	7	7		
Paladru	863	Déc 01	C 1,5	4	4	4		
Le Pin	974	Déc 01	C 1,5	3	5 dont 1 en déchèterie	3 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie <i>Route des Terres</i>
Pommiers La Placette	586	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
Réaumont	791	Oct 99	C 1,5	4	4	4		
Rives	5 681	Sept 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	12	12 dont 1 en déchèterie	12 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie <i>ZA des 3 Fontaines</i>
St Aupre	872	Oct 99	C 1,5	2	2	2		
St Blaise du Buis	853	Oct 99	C 1,5	5	5	5		
St Bueil	628	Déc 01	C 1,5	2	2	2		
St Cassien	960	Oct 99	C 1,5	3	3	3		
St Etienne de Crossey	2 478	Oct 99	C 1,5	1	2	2		
St Geoire en Valdaine	1 979	Déc 01	C 1,5	8	8	6		
St Jean de Moirans	2 680	Oct 99	C 1,5	5	6	5		

Territoire desservi par la collecte	Population INSEE 1999	Collecte sélective en porte-à-porte		Points d'apport volontaire				Nombre et localisation des déchèteries
		début	* Fréquence	Nombre de points	Nombre de colonnes			
					Verre Couleur	Verre Incolore	Papier (benne)	
St Julien de Ratz	443	Oct 99	C 1,5	3	3	1		
St Nicolas de Macherin	782	Oct 99	C 1,5	4	4 dont 1 en déchèterie	4 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie Le Pilon
St Sulpice des Rivoires	411	Déc 01	C 1,5	2	2	2		
Tullins	7 068	mai 00 déc 99	C3 (centre) C 1,5 (périph)	19	21 Dont 2 en déchèterie	17 dont 1 en déchèterie	1 en déchèterie	1 déchèterie ZA La Revolaz
Velanne	414	C 1	C 1,5	3	3	2		
Voiron	19 794	Déc 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	14	15	14	0	
Voissant	208	C 1	C 1,5	1	1	1		
Voreppe	9 231	Oct 00 Déc 99	C 3 (centre) C 1,5 (périph)	19	20	18		
Vourey	1 548	Oct 99	C 1,5	5	5	5	8	
<b>Total : 34 communes</b>	<b>83 843 habitants</b>			<b>190</b>	<b>200</b> dont 9 en déchèterie	<b>181</b> dont 8 en déchèterie	<b>8</b> en déchèterie	<b>8 déchèteries</b> (» 1 pour 10480 habitants)

(\* ) Fréquence (totalisant toutes les collectes : emballages/journaux & résiduels/alimentaires) : C 1,5 = 1 collecte par semaine (résiduels/alimentaires) + 1 toutes les 2 semaines (emballages/journaux) / C3= 3 collectes par semaine = 2 collectes par semaine (résiduels/alimentaires) + 1 par semaine (emballages/journaux)

Compte tenu de la géographie du territoire du Pays Voironnais, on estime la zone de chalandise des 8 déchèteries selon le découpage suivant :



### 1.3 Les collectes spécifiques : les modalités

#### 1.3.1 Collecte des déchets encombrants

Les encombrants peuvent être déposés en déchèteries, il n'y a pas de collecte spéciale d'encombrants en porte-à-porte organisée par le Pays Voironnais.

Un service de ramassage à domicile sur appel téléphonique a été créé en avril 1999. Ce service est payant et s'adresse à tous les habitants du Pays Voironnais. Il a été étendu en 2000 au secteur de Paladru - Val d'Ainan.

	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Nombre d'enlèvements d'encombrants à domicile	210	211	151	112	-25,83 %

#### 1.3.2 La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

La collecte des déchets des professionnels (les déchets assimilés aux déchets ménagers) s'effectue lors des mêmes tournées de collecte que celles des déchets ménagers. Il n'y a pas de tournée spécifique pour les professionnels, à l'exception des suivantes :

Une collecte spéciale des cartons des gros producteurs (certains immeubles collectifs, commerçants...) a lieu 2 fois par semaine dans le centre-ville de Voiron et 1 fois par semaine dans les centres de Rives, Tullins, Voreppe, Moirans, St Geoire en Valdaine, Massieu, St Etienne de Crossey et Coublevie. En 2007, la tournée de collecte (hebdomadaire) a été étendue aux communes de Paladru, Charavines, Le Pin, Montferrat, Charancieu, La Murette et Vourey.

Une collecte spéciale des déchets médicaux « piquants, coupants, tranchants » (« PCT ») a lieu tous les deux mois.

Elle concerne 5 catégories de professionnels : médecins, infirmiers, dentistes, vétérinaires, cabinets de radiologie et s'effectue auprès des adhérents qui en ont fait la demande.

	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Nombre de professionnels adhérents à la collecte des « piquants, coupants, tranchants »	113	118	105	125	19,05 %

Sur le Pays Voironnais près de 400 professionnels exerçant une activité médicale produisent ce type de déchets (médecin : 179 - dentiste : 48 - vétérinaires : 14 - auxiliaires médicaux : 154). En 2007, 125 utilisent le service du Pays Voironnais, les autres doivent cependant justifier d'une filière d'élimination pour les « PCT ».

De nouvelles adhésions à ce service ont été effectuées en 2007. L'augmentation du nombre d'adhérents s'explique également par l'installation de nouveaux praticiens sur le Pays Voironnais.

## 1.4 La production de déchets sur le Pays Voironnais - 2007

### 1.4.1 Collecte en porte à porte

	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
Collecte sélective				
- Emballages	1828,50	1907,30	1983,09	3,97 %
- Journaux Magazines	2681,72	2630,10	2650,32	0,77 %
- Déchets alimentaires	1912,58	1889,34	1951,53	3,29 %
- Déchets résiduels	18198,96	18301,64	18017,56	-1,55 %
Sous-total	24621,76	24728,38	24602,50	-0,51 %
Collecte spéciale des cartons en centres-villes	431,80	440,49	462,21	4,93 %
Collecte spéciale « piquants, coupants, tranchants » (PCT)	1,298	1,221	1,528	25,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 054,86</b>	<b>25 170,09</b>	<b>25 066,24</b>	<b>-0,41 %</b>

Les quantités de déchets résiduels de la collecte sélective ont diminué en 2007 au profit des matériaux à recycler et à composter.

### 1.4.2 Points d'apport volontaire

Tonnages reçus par le repreneur

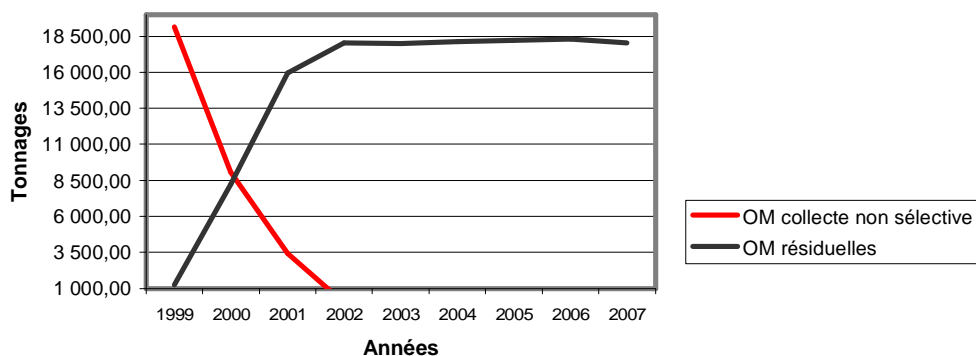
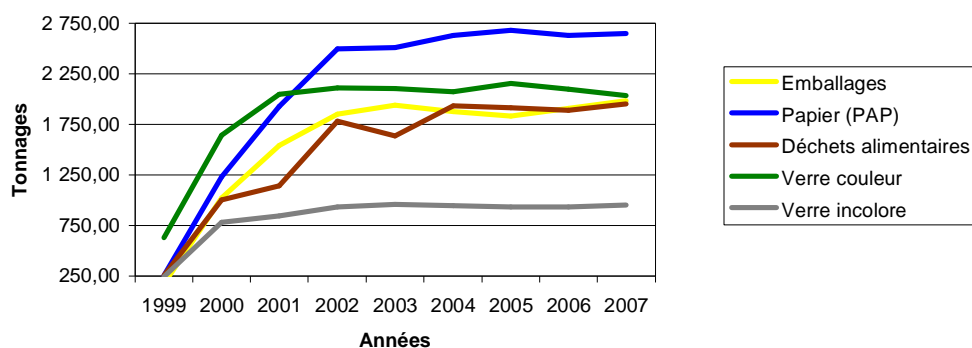
	Conteneurs d'apport volontaire			Bacs roulants type porte-à-porte			TOTAL		
	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007
Verre de couleur	1 826,28	1 788,48	1 732,54 Evolution 2006/2007 -3,1%	326,38	311,58	302,34 Evolution 2006/2007 -3,0%	2 152,66	2 100,06	2 034,88 Evolution 2006/2007 -3,1%
Verre incolore	747,56	736,48	794,50 Evolution 2006/2007 7,9%	186,02	195,94	159,96 Evolution 2006/2007 -18,4%	933,58	932,42	954,46 Evolution 2006/2007 2,4%
<b>TOTAL VERRE</b>	<b>2573,84</b>	<b>2524,96</b>	<b>2527,04</b> Evolution 2006/2007 0,1%	<b>512,40</b>	<b>507,52</b>	<b>462,30</b> Evolution 2006/2007 -8,9%	<b>3 086,24</b>	<b>3 032,48</b>	<b>2 989,34</b> Evolution 2006/2007 -1,4%

### 1.4.3 Graphiques des évolutions

La montée en puissance de la collecte sélective, entre 1999 et 2001, se traduit par des augmentations des tonnages collectés au fur et à mesure de la mise en place des équipements de tri sur le territoire.

Parallèlement, la collecte des ordures ménagères brutes (sans tri) diminue pour disparaître totalement fin 2001, au profit de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

A partir de 2002, tout le territoire est équipé pour la collecte sélective et une évolution de l'ordre de 4,5 % des tonnages triés s'est produite en 6 ans jusqu'à 2007 traduisant le maintien de la dynamique de tri.



#### I.4.4 Quantités livrées au centre de tri par catégorie d'emballages

Composition des emballages	TOTAL 2006		TOTAL 2007	
	Centre de tri Pays Voironnais		Centre de tri Pays Voironnais	
	En Kg	En %	En Kg	En %
E.M.R. (carton d'emballages)	701 597	37,4%	709 584	37,4%
Emballages en acier	196 940	10,5%	187 620	9,9%
Bouteilles et flacons en PET clair	151 831	8,1%	153 626	8,1%
Journaux magazines	96 880	5,2%	82 740	4,4%
Bouteilles et flacons en PEHD	137 632	7,3%	147 334	7,8%
Briques alimentaires	83 812	4,5%	82 239	4,3%
Bouteilles et flacons en PET foncé	67 846	3,6%	69 057	3,6%
Emballages en aluminium	8 462	0,5%	11 723	0,6%
Total valorisé	1 445 000	77,1%	1 443 923	76,1%
Refus	429 880	22,93%	452 720	23,87%
Total trié	1 874 880	100%	1 896 643	100%
Total réceptionné	1 907 300		1 983 090	
Reste à trier fin décembre	16 000		25 000	

Les quantités totales d'emballages apportées au centre de tri sont en augmentation de près de 4 % (3,97%) par rapport à 2006.

Le taux de refus, de 23,87%, est en augmentation depuis 3 ans mais reste sous le taux de 25% en 2003. Près du quart des quantités triées (en poids) reste encore incinéré.

La sensibilisation au tri doit bien être poursuivie pour améliorer la qualité du tri (et donc diminuer le taux de refus), maintenir la dynamique de tri et les performances.

Outre le tri des emballages, le centre de tri du Pays Voironnais est utilisé comme centre de transfert pour les journaux-magazines collectés en porte à porte (bac bleu) et en déchèterie. Le seul tri des habitants suffit à leur recyclage.

De plus, les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centre ville y sont conditionnés en balles. 1 225,79 tonnes de carton ont ainsi été conditionnées et expédiées chez les repreneurs pour recyclage.

#### I.4.5 Performances de la collecte sélective (en kg par habitant et par an)

	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Objectifs contrat Eco- Emballages  2007 (*)	Eco-Emballages performances nationales moyennes (porte-à-porte) (milieu semi- urbain)	Eco-Emballages perf. nationales moyennes (milieu semi- urbain) (tous systèmes confondus : Porte à porte et apport
<b>Emballages :</b>							
Acier	2,31	2,208	2,037	2,24	2,416	1,68	1,39
Aluminium	0,10	0,108	0,095	0,14	0,107	0,08	0,07
Carton (EMR) + brique (ELA)	12,32	14,01	14,532	14,40	13,505	8,95	7,80
Flaconnages plastiques	4,29	4,196	4,21	4,42	4,53	4,33	3,65
<b>Total Emballages</b>	<b>19,02</b>	<b>20,522</b>	<b>20,87</b>	<b>21,20</b>	<b>20,56</b>	<b>15,04</b>	<b>12,91</b>
<b>Verre :</b>							
- Porte-à-porte	52,92	51,24	50,75	46,23		37,29	
couleur	33,31	32,64	31,16	30,23			
incolore	19,61	18,6	19,59	16			
- Apport volontaire	33,73	34,88	34,19	34,22		28,69	
couleur	22,75	24,75	24,22	23,46			
incolore	10,98	10,13	9,97	10,76			
Total verre couleur			25,05	24,27	25,007		
Total verre incolore			11,12	11,38	11,393		
Verre tout système confondu	36,02	35,81	36,195	35,65	36,4	29,82	29,82
<b>Journaux - magazines</b>	<b>31,42</b>	<b>32,01</b>	<b>31,39</b>	<b>31,61</b>		<b>22,73</b>	<b>21,99</b>
<b>Déchets alimentaires</b>	<b>36,42</b>	<b>36,02</b>	<b>35,59</b>	<b>36,75</b>		<b>50 (objectif étude TECSEN)</b>	

Les performances 2007 pour les emballages sont calculées à partir des données internes du Pays Voironnais, le liquidatif de l'année 2007 n'ayant pas encore été établi par Eco-Emballages.

La performance pour les déchets alimentaires est calculée par rapport aux habitants qui sont équipés pour le tri des déchets alimentaires et non pas par rapport à la population totale.

L'année 2007 est la sixième année où tous les habitants des 34 communes participent au tri sélectif. Le Pays Voironnais se situe dans une période de stabilisation des quantités valorisées.

Le contrat en cours avec Eco-Emballages porte sur la période 2006 à 2011 (durée de 6 ans) selon le barème D.

Le Pays Voironnais s'est engagé à poursuivre la collecte sélective, le tri et la valorisation des déchets des emballages ménagers pour les cinq matériaux : le verre, les briques alimentaires et les cartons, les métaux ferreux, l'aluminium et les bouteilles et flacons en plastique.

La Société Eco-Emballages s'engage à fournir un soutien financier à la tonne triée (en fonction des performances de tri du Pays Voironnais), un soutien au compostage et à l'incinération, un soutien à la communication et enfin un soutien à l'optimisation de la collecte sélective.

Les objectifs de performances (non contractuels) ont été revus avec Eco-Emballages lors de l'élaboration du nouveau contrat, en fonction de la situation actuelle de la collecte sélective et des perspectives de son évolution.

Pour 2007, l'objectif global de notre contrat Eco-Emballages fixé à 20,56 kg de déchets triés par habitant et par an est atteint (21,20 kg).

En 2007, les cartons de la collecte spéciale ne sont plus pris en compte dans les caractérisations de cartons du Pays Voironnais. Seuls les cartons de la collecte sélective (bac jaune « emballages ») et les cartons déposés en déchèteries bénéficient de soutiens par Eco-Emballages, après caractérisation de la part provenant des ménages.

Les résultats du Pays Voironnais restent largement au dessus des performances moyennes nationales en porte à porte pour un milieu semi-urbain (classification du Pays Voironnais dans le contrat Eco-Emballages).

La collecte sélective du verre et des journaux - magazines continue à donner de très bons résultats supérieurs aux moyennes nationales.

La collecte sélective des déchets alimentaires a augmenté cette année après une baisse sur 3 années consécutives. Ce tri reste à surveiller. C'est une des missions du nouveau poste d'ambassadeur du tri pour l'habitat vertical.

## I.4.6 Déchèteries

† Les quantités collectées en déchèteries

	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
Gravats	9 516,00	8 709,58	8 271,26	9 160,67	10,75%
Encombrants	6 577,87	6 225,84	5 883,58	5 998,24	1,95%
Déchets verts	7 491,00	7 141,62	7 211,82	8 016,53	11,16%
Ferraille	2 257,15	2 032,48	1 772,25	1 371,06	-22,64%
Bois «propre» (chaufferie)	1 165,49	1 401,04	1 255,06	1 300,10	3,59%
Bois panneaux particules (**)		570,18	995,02	1 399,66	40,67%
Souches d'arbres	58,72	93,14	74,68	119,10	59,48%
Carton	723,36	785,47	733,10	763,58	4,16%
Plastique (*)	265,54	47,74			
Pneus	191,42	198,67	137,76	190,69	38,42%
Déchets Ménagers Spéciaux	96,84	106,92	104,14	123,86	18,94%
Batteries	65,75	52,33	15,91	0,00	(vols en déchèteries)
Huile moteur	54,63	59,94	55,00	48,42	-11,96%
Polystyrène	21,20	22,07	28,00	37,57	34,18%
Huile de cuisine	12,38	8,54	7,93	7,73	-2,52%
Amiante fibrociment	31,28	43,80	50,30	54,70	8,75%
Papier	421,26	442,98	439,52	456,38	3,84%
DEEE : GEM (***) hors froid				172,60	(nouvelle filière DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
DEEE : GEM (***) froid				116,47	
DEEE : Ecrans				133,51	
DEEE : Petits Appareils Ménagers (PAM)				120,74	
Verre	Inclus dans les tonnages apport volontaire				
<b>TOTAL</b>	<b>28 949,89</b>	<b>27 942,34</b>	<b>27 035,33</b>	<b>29 591,61</b>	<b>9,46%</b>

(\*) Suppression de la benne plastique en déchèterie à compter de mai 2005 au profit de la benne « bois panneaux particules ». A partir de cette même date, les plastiques sont intégrés aux encombrants dans la mesure où ils suivaient la même filière d'élimination.

(\*\*) A compter de mai 2005

(\*\*\*) GEM : Gros ElectroMénagers

Une nouvelle filière de valorisation a été mise en place à partir de novembre 2006 : les déchets d'équipements électriques et électroniques (les DEEE ou D3E).

L'obligation réglementaire de récupération des D3E (téléviseur, ordinateurs, machine à laver...), est en vigueur depuis le 15 novembre 2006 :

- § obligation du « 1 pour 1 » pour les commerçants : pour tout achat d'équipement neuf (ex : télévision), le vendeur est tenu de reprendre l'équipement usager.
- § Le prix de l'élimination de l'équipement usager doit figurer sur le prix d'achat de l'équipement neuf
- § 3 Eco-organismes ont été créés pour assurer l'enlèvement et le traitement des D3E collectés sélectivement.

Tous les consommateurs ne rapporteront pas forcément leurs vieux équipements aux vendeurs, certains sont déstockés. Par conséquent, le Pays Voironnais a mis en place la

collecte sélective de ces D3E en déchèteries. Ces D3E ont toujours été apportés en déchèteries, ils se retrouvaient auparavant dans les flux « ferraille » ou « autres encombrants ».

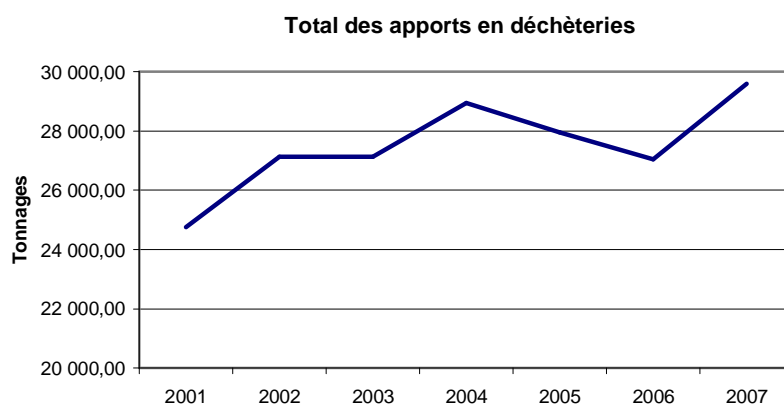
La collecte des D3E impose leur séparation en 4 filières réglementaires : les gros électroménagers (hors froid), les gros électroménagers (froid / *ex : les réfrigérateurs*), les écrans et les petits appareils ménagers (grille-pain, four micro-ondes...).

La convention a été signée début 2007 avec l'éco-organisme agréé, ECOLOGI C. Les petits D3E (écrans d'ordinateurs...) apportés en déchèteries depuis la mi-novembre 2006 ont été stockés à part et éliminés via la nouvelle filière D3E en 2007.

La baisse de la ferraille en déchèteries en 2007 s'explique en partie par une réorientation des flux vers la filière D3E suite à la création de cette filière.

† Déchets Ménagers Spéciaux (sous-détail) - quantités en kilogrammes

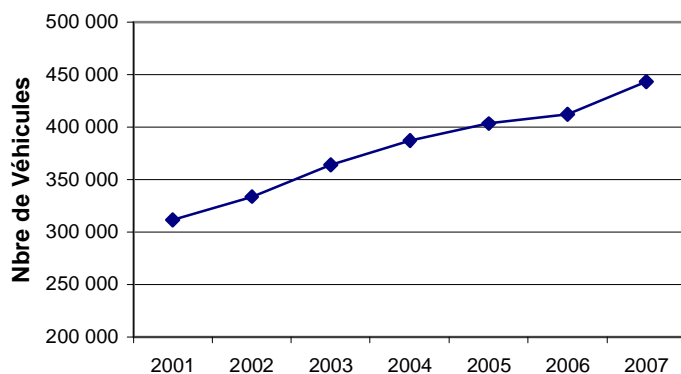
	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Peinture	67987	67275	82341	22,39%
Filtre à huile	7552	5211	5723	9,83%
Piles	11180	12390	10800	-12,83%
Solvant liquide et non chloré	9925	4181	3187	-23,77%
Produits pâteux	326	1191	2285	91,86%
Produits laboratoire	342	1237	826	-33,23%
Liquide incinérable	515	4280	9730	127,34%
Base organique	0	0	64	
Néon (tube fluorescent)	4040	3079	2238	-27,31%
Aérosol	940	820	1206	47,07%
Phytosanitaire	949	1465	1598	9,08%
Acide & Base	1141	1278	957	-25,12%
Radiographie	1054	1731	1495	-13,63%
Solvant chloré	103	0	161	
Produits non identifiés	863	0	1246	
<b>TOTAL</b>	<b>106 917 kg</b>	<b>104 138 kg</b>	<b>123 857 kg</b>	<b>18,94%</b>



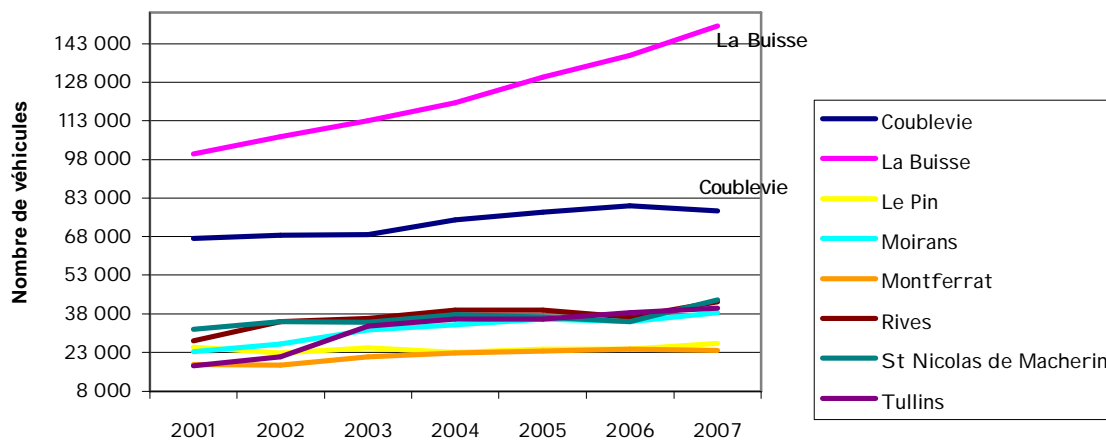
## † Fréquentation

Fréquentation totale des 8 déchèteries	2004	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Nombre de véhicules légers	387 218	403 246	411 904	443 096	7,57%

**Fréquentation totale des 8 déchèteries**



**Fréquentation par déchèteries**



L'augmentation de la fréquentation constatée les années précédentes est confirmée cette année encore (près de 8% de hausse de fréquentation).

Contrairement à la baisse des quantités de déchets apportées en déchèteries amorcée en 2005 et 2006 (-6,6% sur 2 ans), les tonnages déposés en déchèterie ont augmenté de près de 10% entre 2006 et 2007. Les déchets verts, en raison d'une année « humide », ont notamment augmenté, d'où l'importance de l'opération de compostage individuel.

#### I.4.7 Dépôts directs sur le site écologique de La Buisse

Les artisans - commerçants, paysagistes ou services techniques des communes du Pays Voironnais peuvent déposer directement contre paiement, les matériaux acceptés sur le site de traitement de La Buisse.

- Dépôts au Quai de transfert

Dépôt d'encombrants	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
- Entreprises	14	10,96	8,08	25,58	216,58%
- Communes (*)	247,27	268,98	270,02	259,42	-3,93%
<b>TOTAL</b>	<b>261,27</b>	<b>279,94</b>	<b>278,10</b>	<b>285,00</b>	<b>2,48%</b>

(\*) intègre déchets de balayage des communes

Dépôt de gravats	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
- Entreprises	97,18	157,7	178,82	171,71	-3,98%
- Communes	29,64	12,76	15,12	37,66	149,07%
<b>TOTAL</b>	<b>126,82</b>	<b>170,46</b>	<b>193,94</b>	<b>209,37</b>	<b>7,96%</b>

Déchets incinérables (*)	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
Déchets de marché	200,46	205,22	232,10	228,72	-1,46%
Autres incinérables	159,88	305,70	426,71	204,32	-52,12%
Dégrilleur Aquantis & Communes	45,06	35,22	72,88	57,10	-21,65%
<b>TOTAL</b>	<b>405,40</b>	<b>546,14</b>	<b>731,69</b>	<b>490,14</b>	<b>-33,01%</b>

(\*) Déchets incinérables : OM ramassées par les communes essentiellement

Dépôt de Bois "propre" chaufferie	tonnages 2005	tonnages 2006	tonnages 2007	Evolution 2006/2007
- Entreprises	31,72	24,56	29,97	22,03%
- Communes	2,24	0,5	1,92	284,00%
<b>TOTAL</b>	<b>33,96</b>	<b>25,06</b>	<b>31,89</b>	<b>27,25%</b>

Dépôt bois panneaux particules	tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
- Entreprises	3,94	4,12	4,57%
- Communes	2,02	0,86	-57,43%
<b>TOTAL</b>	<b>5,96</b>	<b>4,98</b>	<b>-16,44%</b>

Globalement les dépôts de déchets sur le Site de La Buisse sont en baisse en 2007.

- Dépôts sur la plate-forme de compostage de déchets verts

Dépôt de déchets verts	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
- Professionnels	799,00	1 081,98	1 150,01	898,99	-21,83%
- Communes	802,00	868,72	852,60	1 034,20	21,30%
- Communauté d' Agglomération Grenobloise (La Métro)	8 218,00	8 591,20	7 854,22	6 710,92	-14,56%
<b>TOTAL</b>	<b>9 819,00</b>	<b>10 541,90</b>	<b>9 856,83</b>	<b>8 644,11</b>	<b>-12,30%</b>

Le Pays Voironnais traite sur sa plate-forme de compostage, environ 8000 tonnes annuelles de déchets verts en provenance de La Metro.

#### I.4.8 Refus de tri incinérés

	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
Refus d'emballages (du centre de Tri)	445,60	377,72	429,88	452,72	5,31%
Refus des papiers & cartons (du centre de tri)	6,64	8,52	14,98	17,16	14,55%
Refus de criblage des déchets alimentaires (*) du compostage	560,38	512,40	398,84	358,76	-10,05%
<b>TOTAL</b>	<b>1 012,62</b>	<b>898,64</b>	<b>843,70</b>	<b>828,64</b>	<b>-1,78%</b>

(\*) Compost produit avec un apport de déchets verts comme structurant

Les quantités de refus incinérés sont liées aux quantités traitées.

#### I.4.9 Synthèse des tonnages collectés

† Par ordre décroissant des tonnages en 2007

Catégorie de déchets (tout mode de collecte confondu : collecte en porte à porte, déchèteries, dépôts sur le Site de La Buisse)	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
OM Résiduels	18 301,64	18 017,56	-1,55%
Déchets verts	9 214,43	9 949,72	7,98%
Gravats	8 465,20	9 370,04	10,69%
Encombrants	6 161,68	6 283,24	1,97%
Papier	3 069,62	3 106,70	1,21%
Verre couleur	2 100,06	2 034,88	-3,10%
Emballages	1 907,30	1 983,09	3,97%
Déchets alimentaires	1 889,34	1 951,53	3,29%
Bois panneaux particules	1 000,98	1 404,64	40,33%
Ferraille	1 772,25	1 371,06	-22,64%
Bois «propre» chaufferie	1 280,12	1 331,99	4,05%
Carton	1 173,59	1 225,79	4,45%
Verre incolore	932,42	954,46	2,36%
Divers incinérables	731,69	490,14	-33,01%
Pneus	137,76	190,69	38,42%
DEEE : GEM Hors froid		172,60	
DEEE : Ecrans		133,51	
Déchets Ménagers Spéciaux	104,14	123,86	18,94%
DEEE : Petits Appareils Ménagers		120,74	
Souches d'arbres	74,68	119,10	59,48%
DEEE : GEM froid		116,47	
Amiante fibrociment	50,30	54,70	8,75%
Huile moteur	55,00	48,42	-11,96%
Polystyrène	28,00	37,57	34,18%
Huile de cuisine	7,93	7,73	-2,52%
Piquant coupant tranchant	1,22	1,53	25,14%
Batteries	15,91	0,00	
<b>Tonnage total du Pays Voironnais</b>	<b>58 475,26</b>	<b>60 601,76</b>	<b>3,64%</b>
Déchets verts (La Metro)	7 854,22	6 710,92	-14,56%

### † Par mode de collecte

Le tableau suivant montre les évolutions par rapport à l'année 2006 en fonction des pôles de production des déchets :

Pôles de production des déchets	Tonnages		Evolution	Part des tonnages par pôle de production	
	2006	2007		2006	2007
Collecte sélective et spéciale	25 170,09	25 066,24	-0,41%	43,04%	41,36%
Déchèteries	27 035,33	29 591,61	9,46%	46,23%	48,83%
Points d'apport volontaire (verre )	3 032,48	2 989,34	-1,42%	5,19%	4,93%
Apports directs sur le Site de La Buisse dont :	11 091,58	9 665,49	-12,86%	5,54%	4,88%
Plate-forme de compostage	9 856,83	8 644,11	-12,30%	3,42%	3,19%
(dont La METRO)	7 854,22	6 710,92	-14,56%		
Quai de transfert	1 234,75	1 021,38	-17,28%	2,11%	1,69%
<b>Total Général Pays Voironnais</b>	<b>58 475,26</b>	<b>60 601,76</b>	<b>3,64%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

En excluant les tonnages de déchets verts de La METRO qui sont produits à l'extérieur du Pays Voironnais, la production de déchets du Pays Voironnais en 2007 s'élève à 60 601,76 tonnes (67 312,68 tonnes traitées avec les déchets verts de La METRO).

La collecte sélective et les déchèteries représentent 90% des tonnages produits sur le Pays Voironnais (respectivement 41% et 49%).

La production de déchets sur le Pays Voironnais en 2007 a augmenté de près de 4% par rapport à l'année précédente. L'accroissement des dépôts en déchèterie en est la cause.

Grâce à l'ensemble des actions menées dans le Pays Voironnais, en 2007 :

- 40 % des déchets ménagers du Pays Voironnais font l'objet d'une valorisation matière (21 % recyclés et 19 % compostés)
- 34 % sont incinérés avec valorisation énergétique (chauffage & électricité)
- Et 26 % de déchets ultimes vont en centre de stockage.

*En incluant les déchets verts de la METRO compostés sur le Site de La Buisse, le traitement des déchets se répartit de la façon suivante : 19% recyclé, 27% composté, 31% incinérés avec valorisation énergétique et 23% mis en centre de stockage.*

### 1.5 Situation au regard des objectifs de valorisation figurant dans le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'I sère

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés est un document de planification de la gestion des déchets à l'échelle de l'I sère.

Le Conseil général est compétent pour l'élaboration de ce Plan depuis 2005 et a entrepris la révision de ce Plan qui va être adopté en 2008.

Le Plan fixe trois grands objectifs :

- produire le moins de déchets possible
- recycler le plus possible dans des conditions économiques acceptables avant toute autre modalité de traitement

- traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement thermiques existantes

Les objectifs du Plan sont des objectifs à atteindre collectivement en Isère. Lorsque le Plan sera adopté, le Conseil Général établira des contrats d'objectifs avec chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent en matière de gestion des déchets afin de définir des objectifs spécifiques à chaque collectivité au regard de sa situation actuelle en matière de gestion des déchets et de ses objectifs futurs. Un contrat d'objectifs sera donc élaboré avec le Pays Voironnais.

Afin d'avoir une base de référence pour l'élaboration du futur contrat d'objectifs du Pays Voironnais, les résultats du Pays Voironnais de 2007 ont été exprimés dans les parties suivantes en comparaison avec les objectifs du Plan aux horizons 2012 et 2017.

Les données s'expriment en kilogramme de déchets produits sur l'année, ramené à l'habitant. Les ratios à l'habitant sont calculés dans le Plan selon la population DGF de l'année. Soit pour le Pays Voironnais en 2007, 88 360 habitants.

Les objectifs du Plan se présentent principalement selon 2 parties :

- Les objectifs de valorisation des ordures ménagères
- Les objectifs de valorisation des apports en déchèterie

Les autres déchets produits sur le Pays Voironnais, à dominante professionnelle, sont présentés dans une troisième partie.

En 2007, la production de déchets sur le Pays Voironnais s'élève à 683 kg par habitant dont la répartition est présentée ci-après.

#### 1.5.1 Les objectifs de valorisation des ordures ménagères

	2004 Situation de l'Isère (année de référence du Plan) (en kg/hab/an)	2007 Pays Voironnais (en kg/hab/an)	Perspectives 2012 (en kg/hab/an)	Perspectives 2017 (en kg/hab/an)
Déchets de cuisine (collecte séparée)	2	22,1	4	5
Métaux UIOM (*)	4	3,3	4	4
Refus de tri	16	5,3	5	5
Verre	28	33,8	36	38
Journaux magazines et autres vieux papiers (**)	15	35,2	24	30
Autres emballages (***)	11	20,1	14	20
Matière organique METRO	12		11	11
OM résiduelles	268	200,6	230	198
<b>OM totales</b>	<b>356</b>	<b>320,4</b>	<b>328</b>	<b>311</b>
<b>Total déchets valorisés (sans refus de tri)</b>	<b>72</b>	<b>114,5</b>	<b>93</b>	<b>108</b>
	<b>20%</b>	<b>36%</b>	<b>29%</b>	<b>35%</b>
Diminution OM résiduelles			-14%	-25%

Population DGF 2007 :  
88 360 habitants

(\*) les "métaux UIOM" sont l'acier et l'aluminium extraits des mâchefers d'incinération des OM

(\*\*) inclus les tonnages du papier déposé en déchèterie car il n'y a pas d'objectif pour le papier en déchèterie

(\*\*\*) intègre la part de cartons de déchèteries soutenue par Eco-Emballages et donc calculée dans les performances

La collecte sélective en porte à porte, et le verre en apport volontaire, constituent une production annuelle de 320 kg de déchets par habitant.

La part valorisée au sens de la « valorisation matière » est de 36% pour les ordures ménagères du Pays Voironnais collectées dans le cadre de la collecte sélective. Ce taux de valorisation matière a déjà atteint celui fixé pour l'I sère pour l'échéance 2017, principalement grâce à la collecte sélective des déchets alimentaires.

Par ailleurs, les orientations du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable fixent des objectifs de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles (et des refus de tri) enfouis ou incinérés au niveau national à 250 kg/hab/an en 2010 et à 200 kg/hab/an en 2015. Les objectifs du Plan sont calés sur ces orientations : 235 kg/hab/an en 2012, puis tendre vers 200 kg/hab/an (203) en 2017. En 2007, le Pays Voironnais, grâce à une collecte sélective très complète, se situe à 206 kg/hab/an.

Des axes de réduction des OM résiduelles existent encore avec le renforcement du tri en habitat vertical et le développement du compostage individuel.

Mais, globalement, les objectifs 2017 du Plan départemental sont déjà atteints en 2007.

### 1.5.2 Les objectifs de valorisation des apports en déchèteries

<i>Population DGF 2007 : 88 360 habitants</i>	2004 Situation de l'I sère (année de référence du Plan) (en kg/hab/an)	2007 Pays Voironnais (en kg/hab/an)	Perspectives 2012 (en kg/hab/an)	Perspectives 2017 (en kg/hab/an)
Déchets Verts	60	90,7	60	60
Valorisation énergétique (bois et souches en chaufferie, huile de cuisine)	2	16,1	24	28
Ferrailles	17	15,5	18	18
Cartons	7	5,7	7	7
Bois	8	15,8	15	19
Inertes valorisés	12	0,0	23	47
DEEE valorisés	0	6,1	3	3
polystyrène pneus huile moteur		3,1		
<b>Total valorisé</b>	<b>106</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>182</b>
Inertes non valorisés	54	103,7	42	19
Encombrants non valorisés	55	67,9	24	18
Déchets dangereux (DEEE, DMS, Amiante)	1	2,0	2	3
<b>Total non valorisé</b>	<b>110</b>	<b>173,6</b>	<b>68</b>	<b>40</b>
<b>Total général</b>	<b>216</b>	<b>323,6</b>	<b>218</b>	<b>222</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>49%</b>	<b>46%</b>	<b>69%</b>	<b>82%</b>

Les quantités déposées en déchèterie dans le Pays Voironnais sont très élevées au regard des ratios globaux de l'I sère : 324 kg par habitant en 2007.

Néanmoins la quantité valorisée de 150 kg par habitant et par an est à la hauteur des perspectives 2012 fixées dans le Plan.

En revanche, les quantités de matériaux non valorisées sont très élevées.

La valorisation énergétique pour les matériaux de déchèterie comprend la valorisation en cimenterie ou en chaufferie par exemple. L'incinération d'encombrants en usine d'incinération classique (le Pays Voironnais n'est pas concerné) n'est pas comptabilisée en tant que valorisation dans ce tableau.

En 2008, avec les nouvelles modalités du marché relatif au traitement des gravats (les inertes dans le tableau) et des encombrants :

- la majorité des gravats seront des « inertes valorisés » puisque réutilisés en remblai.
- un tiers des encombrants devraient être utilisés comme combustible de substitution en cimenterie et seront donc comptabilisés en « valorisation énergétique ».

La conséquence sera l'évolution du taux de valorisation, de 46% en 2007, vers 80% en 2008 à tonnage constant.

Si ces nouvelles filières de traitement ont un impact positif sur le taux de valorisation des matériaux déposés en déchèteries, elles n'ont pas d'incidence sur la quantité totale des dépôts en déchèteries.

L'objectif du Plan qui est de stabiliser d'une part les apports en déchèteries (à 220 kg/hab/an à l'horizon 2017) et d'augmenter d'autre part le taux de valorisation est ambitieux pour le Pays Voironnais au regard de la quantité des apports actuels. L'évolution du taux de valorisation est en revanche atteignable à partir de 2008.

La recyclerie, le compostage individuel pour une partie des déchets verts sont des orientations qui, dans le sens de la prévention des déchets, pourront contribuer à stabiliser les dépôts en déchèterie.

Il faut également noter que les déchèteries du Pays Voironnais sont ouvertes aux professionnels. Des déchets non ménagers y sont donc déposés. Ils contribuent aux résultats élevés.

### **I.5.3 Les ratios des déchets non ménagers**

Le Pays Voironnais propose également des dépôts sur le Site de La Buisse pour les professionnels et les services techniques des communes, une collecte spéciale du carton qui concerne principalement les artisans commerçants et les administrations, une collecte spéciale des déchets médicaux « piquant-coupant-tranchant » (PCT) pour les professions médicales.

Afin de prendre également en compte ces flux de production de déchets dans le futur contrat d'objectifs du Plan, les ratios obtenus sur ces déchets sont présentés dans le tableau suivant selon le même principe de présentation que les dépôts en déchèteries.

Population DGF 2007 : 88 360 habitants	2007 Pays Voironnais (en kg/hab/an)
Déchets verts (dépôt direct sur plate-forme)	21,9
Bois (dépôt direct au quai de transfert)	0,4
Collecte spéciale Carton	5,2
<b>Total valorisé</b>	<b>27,5</b>
Collecte spéciale PCT	0,02
Incinérables (dépôt direct au quai de transfert)	5,5
Inertes non valorisés (dépôt direct au quai de transfert)	2,4
Encombrants non valorisés (dépôt direct au quai de transfert)	3,2
<b>Total non valorisé</b>	<b>11,2</b>
<b>Total général</b>	<b>38,7</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>71%</b>

La réduction de cette part de déchets devra porter sur des actions de prévention auprès des professionnels.

Le taux de valorisation est cependant élevé, compte tenu notamment, de la part importante des apports concernant les déchets verts à composter.

## 1.6 Production de compost

Type de compost	Tonnages 2004	Tonnages 2005	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Evolution 2006/2007
FERTI -VERT	8 309,00	9 353,06	7 598,72	8 723,79	14,81%
Compost "Aliment-terre"	266,85	420,00	361,10	170,67	-52,74%
<b>TOTAL</b>	<b>8 575,85</b>	<b>9 773,06</b>	<b>7 959,82</b>	<b>8 894,46</b>	<b>11,74%</b>

Quelle différence entre les deux composts ?

Le « Compost Aliment-Terre » est fabriqué à partir des déchets alimentaires issus de la collecte sélective : sa qualité est proche de celle d'un engrais organique.

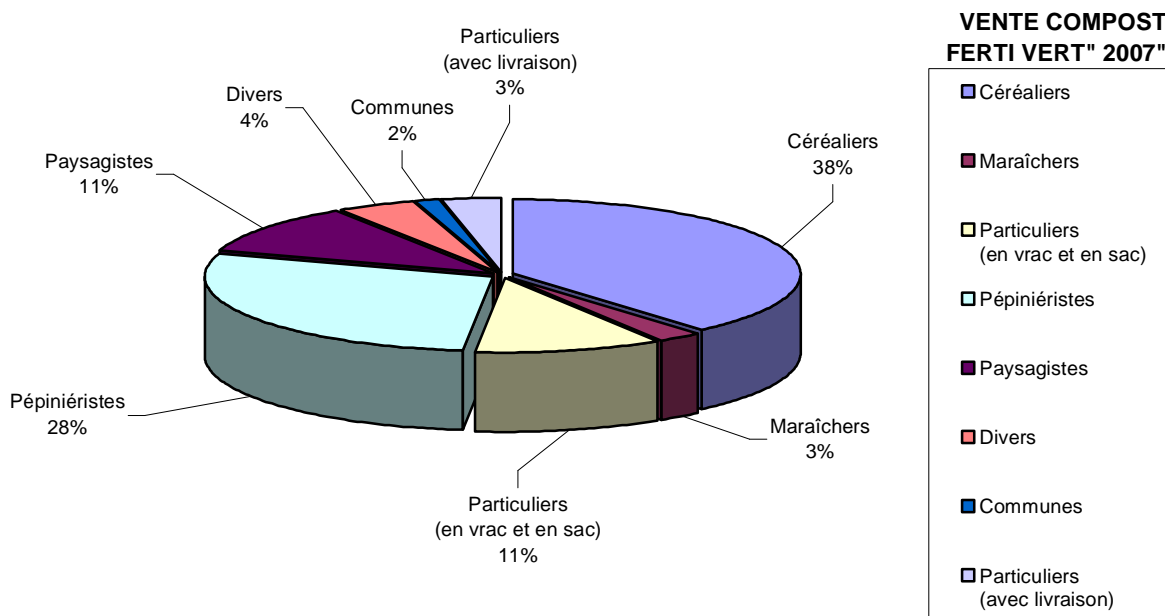
Le compost « Ferti Vert » est fabriqué à partir des déchets verts issus des déchèteries : c'est un amendement organique pour améliorer la qualité du sol. Il est utilisable en agriculture biologique.

Le « Compost Aliment-Terre » est commercialisé depuis 2006, uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison à celle du compost « Ferti Vert ». La baisse de production de 2007 s'explique par des lots à cribler qui ont été différés sur 2008.

Avant 2006, le « Compost Aliment-Terre » a été utilisé comme amendement organique dans le cadre de la réhabilitation de la décharge de La Buisse pour la couche de végétalisation.

La production de compost « Ferti Vert » a augmenté consécutivement à l'augmentation des apports de déchets verts (des déchèteries et des apports sur le Site de La Buisse). Elle a diminué en 2006 en raison de lots à cribler fin 2006 qui ont été différés début 2007.

En 2007, les quantités de compost « Ferti Vert » vendues se sont réparties comme suit :



### 1.7 Perspectives concernant l'évolution de la collecte

Afin d'augmenter les performances de tri en vue de recycler un maximum, de limiter les déchets envoyés vers l'incinération et d'accroître les recettes de valorisation, un suivi qualité de la collecte sélective est assuré depuis 2002.

Depuis 2006, 18 caractérisations annuelles de tournées de collecte d'emballages sont effectuées dans le cadre de la caractérisation des emballages conformément aux obligations du barème D d'Eco-Emballages et selon la norme Afnor XP-X30-437. 18 autres caractérisations sont également effectuées sur des bennes cartons de déchèteries. En revanche, les collectes spéciales « cartons » des centres villes ne sont plus caractérisées car ces cartons ne sont plus soutenus par Eco-Emballages dans la mesure où ils sont majoritairement constitués de cartons de professionnels.

La synthèse des informations recueillies au centre de tri, au numéro vert, et auprès des suiveurs de chaque équipe permet d'identifier les raisons des carences et/ou des erreurs de tri des habitants du Pays Voironnais afin de déterminer le type de communication à promouvoir (ciblé ou général).

Les circuits de collecte sont en cours d'optimisation à partir du logiciel spécifique (SYNOPTIS). Cet outil est complété par un système de localisation GPS des camions de collecte. Ce dispositif va permettre d'optimiser l'ensemble des tournées de collecte à partir de leur point de départ : le nouveau centre technique à Coublevie.

## 1.8 A l'écoute des usagers : les baromètres de satisfaction

Au-delà des résultats des performances de la collecte sélective, le Pays Voironnais mène une démarche d'écoute et d'amélioration de la qualité des services collecte et déchèteries à travers un baromètre de satisfaction depuis 2004 (environ 500 personnes interrogées lors de chaque enquête : 1 enquête en 2004, 2 en 2005, 2 en 2006, 1 en 2007).

Pour le service Collecte, sur l'ensemble des critères qui fondent la satisfaction de l'utilisateur (fréquence/hors fêtes, fréquence/fêtes, régularité, horaires, gentillesse, bruit, qualité du travail), le service obtient une note moyenne de 8,1 sur 10. Globalement le service collecte des déchets ménagers enregistre une augmentation de la satisfaction des usagers.

Globalement les résultats sont bons avec des évaluations égales voire supérieures à 90% de personnes « plutôt satisfaites » ou « très satisfaites » ; des résultats en nette progression par rapport à la dernière mesure de satisfaction (fin novembre 2006). Seul le critère bruit enregistre des taux de satisfaction moindre : 80 % de personnes « plutôt satisfaites » ou « très satisfaites », mais malgré tout en progression de 20 points par rapport au précédent baromètre.

Concernant le bruit : le travail de collecte des déchets, majoritairement effectué très tôt le matin afin de ne pas encombrer le trafic en journée, implique des nuisances sonores. La Communauté s'emploie à les limiter en renouvelant régulièrement ses camions par du matériel moins bruyant ; les constructeurs améliorent sans cesse le matériel pour réduire le bruit des bennes et du camion. Ainsi, tous les ans, 3 nouveaux camions remplacent les anciens (un camion a une durée de vie de 5 ans). En février-mars 2008, les 3 derniers camions anciens modèles encore en activité seront remplacés par du matériel neuf.

Pour le service déchèteries, sur l'ensemble des critères qui fondent la satisfaction de l'utilisateur (jours d'ouverture, horaires d'ouverture, accueil du personnel, aide du personnel, sécurité/accès aux bennes, propreté du lieu, signalisation, accessibilité aux bennes) le service obtient une note moyenne de 7,54 sur 10. Une amélioration de la satisfaction est constatée sur tous les critères, sauf sur la dimension « Accessibilité aux bennes » pour laquelle 27% des personnes sont « plutôt pas satisfaites » ou « pas du tout satisfaites ». En lien avec cette dimension, le critère « Signalisation » est à améliorer également même s'il est en progression de près de 10 points par rapport à la dernière mesure de satisfaction (fin novembre 2006).

Concernant la signalisation, les panneaux actuels de signalisation des bennes de tri seront progressivement remplacés dans toutes les déchèteries par une nouvelle signalétique plus visible, plus grande, du type drapeau. 2 déchèteries seront d'ores et déjà équipées en 2008.

Pour améliorer l'accessibilité aux bennes et faciliter les dépôts en déchèterie, il est prévu de renforcer les postes des gardiens de déchèterie par la création d'un « second poste » sur chaque déchèterie. L'objectif poursuivi est de développer le tri actuel (conseil sur le tri, aide à la répartition dans les bennes...) prendre en compte les nouvelles filières (déchets électriques, PVC, placoplâtre...) mais aussi d'identifier les produits de la filière du réemploi qui seront destinés à la recyclerie.

Concernant les horaires d'ouverture, il n'est pas envisagé aujourd'hui de les étendre pour des questions de coût notamment.

## 1.9 Traitement

### 1.9.1 Localisation des unités de traitement des déchets ménagers et assimilés - Mode de traitement

	Unités de traitement	Mode de traitement
<b>COLLECTE EN PORTE A PORTE</b>		
Emballages	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneurs	Recyclage et valorisation par les repreneurs retenus dans le cadre de la reprise garantie (incinération des refus de tri)
Journaux - Magazines	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneur	Recyclage
Déchets alimentaires	Plate-forme de compostage de la Communauté du Pays Voironnais - <i>RN 75 - 38500 La Buisse</i>	Compostage (incinération des refus de compostage)
Déchets résiduels	UIOM d'Athanor (38700 - La Tronche) via le quai de transfert du Pays Voironnais	Incinération avec valorisation énergétique
Déchets piquants, coupants, tranchants	VEOLIA - <i>Ile Gabourg</i> <i>38340 Voreppe</i>	Incinération avec valorisation énergétique
<b>POINTS D'APPORT VOLONTAIRE</b>		
Verre (couleur et incolore)	B.S.N. - <i>42340 Veauche</i>	Recyclage
<b>DECHETERIES</b>		
Batteries	GDE - <i>117 Route de Lyon -</i> <i>38140 Apprieu</i>	Valorisation / Traitement
Bois « propre »	LELY - <i>Grand Jean</i> <i>38210 St Quentin sur Isère</i>	Incinération avec valorisation énergétique en Chaufferies
Bois Panneaux particules	LELY - Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Recyclage
Souches d'arbres	LELY - Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Valorisation énergétique après broyage (chaufferie)
Cartons	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38500 La Buisse puis évacuation par repreneurs	Recyclage
Déchets verts	Plate-forme de compostage de la Communauté du Pays Voironnais - RN 75 - 38500 La Buisse	Compostage
Déchets Ménagers Spéciaux	SARPI - ZI de l'Ision - BP 2 - 38670 Chasse Sur Rhône	Valorisation / Traitement

Encombrants (= benne « Autre » ou « Divers »)	Centre de stockage de déchets ménagers et assimilés non dangereux de LELY - Lieu-dit Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère	Enfouissement (CSDU (anciennement « classe 2 ») : centre de stockage de déchets ultimes, appelé également installation de stockage de déchets non dangereux : ISDND)
Ferraille	GDE 117 Route de Lyon 38140 Apprieu  Arc en Ciel Récupération 420, le Grand Champs 38140 Izeaux  Guillet Récup'Mat Les Brotonières 38113 Veurey Voroize	Recyclage
Fibrociment (amiante)	Centre de stockage de déchets ultimes de LELY - <i>Lieu-dit Grand Jean</i> <i>38210 St Quentin sur Isère</i>	Enfouissement dans alvéole spécifique (CSDU)
Gravats	Centre de stockage de LELY de déchets inertes - <i>Lieu-dit Grand Jean 38210 St Quentin sur Isère</i>	Enfouissement (CSDU (anciennement « classe 3 ») : centre de stockage de déchets ultimes, appelé également installation de stockage de déchets inertes : ISDI)
Huile de cuisine	UNION DE BOUCHERIE - 44 avenue de Montmartin 69960 CORBAS	Incinération avec valorisation énergétique
Huile de moteur	VEOLIA - Ile Gabourg 38340 Voreppe	Recyclage
Papier	Centre de tri du Pays Voironnais Site écologique de la Buisse 38 500 La Buisse puis évacuation par repreneur	Recyclage
Piles	SCRELEC - 11/17 rue Hamelin 75 783 PARIS Cedex 16	Traitement / Valorisation
Pneu	EUREC Environnement 140 route de St bonnet 69780 St Pierre de Chandieu	Traitement / Valorisation
Polystyrène	RHONALPACK ZA De Meyzin 38260 LA FRETTE	Recyclage
Cartouche encre et laser	COLLECTORS ZI les Platières 69440 MORNANT	Recyclage
Déchets Equipements Electriques Electroniques	ECOLOGIC 105 bd Haussmann 75008 PARIS RECYLUM 17 rue Hamelin 75016 PARIS (pour lampes néons)	Traitement / Valorisation

### I.9.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets

La mise en place du tri sélectif en vue de la valorisation des déchets ménagers réduit le recours aux centres de stockage ou à l'incinération et permet de préserver l'environnement. De plus, le recyclage, favorisant l'économie de matières premières, lutte contre le gaspillage.

L'année 2007 est la 1<sup>ère</sup> année complète pour la nouvelle filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Une partie de ces déchets qui partaient auparavant en centre de stockage sont désormais orientés vers le recyclage ou un traitement approprié.

Le Pays Voironnais propose depuis plusieurs années la récupération de l'amiante fibrociment sur deux déchèteries pour les particuliers.

Les nouveaux camions de collecte sont équipés avec des boîtes automatiques, ce qui favorise la réduction des émissions sonores, et la diminution de la consommation de carburant.

Le nouveau centre technique HQE (Haute Qualité Environnementale) mis en service fin 2007 intègre une chaudière bois, des panneaux photovoltaïques, une réserve d'eau de 120m<sup>3</sup> issue de la récupération des eaux de toiture pour le lavage des camions, une isolation extérieure, et une station de carburant permettant d'alimenter tous les véhicules en diester (biocarburant limitant l'utilisation d'énergie fossile).

Le Pays Voironnais a fait le choix en 2007 d'une combinaison de filières techniques (recyclage, valorisation énergétique en cimenterie et stockage) pour le traitement des gravats et des encombrants à compter de 2008. Ce choix se traduira, en 2008, par 2 nouvelles filières de tri en déchèteries (placoplâtre et matériaux en PVC en vue de leur recyclage), par un recyclage important des gravats (en remblai), et par une réduction de la mise en stockage des encombrants au profit de leur utilisation comme combustible de substitution en cimenterie.

Le Pays Voironnais a décidé fin 2007 de poursuivre le développement du compostage individuel en 2008, dans le but de réduire les déchets remis au Pays Voironnais : moins de transport, moins de traitement, donc un gain pour l'environnement.

### I.10 Animations pédagogiques 2007

Le Centre de tri du Pays Voironnais est ouvert aux visites afin de sensibiliser les habitants sur l'utilité du tri et du recyclage pour la protection de notre environnement.

Des animations en milieu scolaire sont effectuées pour sensibiliser les enfants qui servent de relais auprès de leurs parents.

En 2007 :

- 53 classes ont visité le Centre de tri (à partir de CP jusqu'au lycée) soit environ 1308 personnes
- 60 particuliers, en démarche individuelle
- 14 groupes (environ 209 personnes - Associations et établissements confondus)

En parallèle, des interventions pédagogiques ont été effectuées en milieu scolaire dans 32 classes différentes (des petites sections de maternelle au CM2) représentant un total d'environ 780 élèves.

Lors des journées portes ouvertes, les 15, 17, 19 et 22 octobre 2007, organisées par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, 32 personnes ont visité les installations du site de La Buisse.

Des animations se sont également tenues sur les marchés de Voiron ainsi que lors des journées à thème dans les communes.

#### *Les actions du Pays Voironnais :*

- A l'occasion de la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril, des animations ont été organisées sur les marchés du Pays Voironnais : Le mercredi 4 avril à Voiron et le vendredi 6 avril à Voreppe. Au total, plus de 360 personnes se sont arrêtées sur le stand du service Collecte et Recyclage pour jouer, s'informer et gagner de nombreux cadeaux avec l'aide de deux étranges personnages... Des techniciens de laboratoire en blouse blanche, improvisés par les comédiens de la troupe Improstars, proposaient de tester la qualité du tri des habitants. L'occasion de faire une petite piqûre de rappel sur les consignes de tri de manière conviviale et ludique.

- Des demi-journées de sensibilisation au tri des déchets ont également été proposées aux personnels travaillant dans les différentes structures d'accueils de la ville de Voreppe (Ecoles, centre de loisirs, CCAS...), ainsi qu'aux bailleurs (OPAC 38 et Pluralis). Au programme : jeu sur le tri, visite du Centre de tri et des unités de compostage. Au total, ce sont 25 personnes qui ont été reçues sur 3 demi-journées de septembre à novembre 2007.

### *1.11 Prévention des déchets*

Lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2004, le Pays Voironnais a pris une motion sur la réduction des déchets à la source qui a été adressée au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, mettant l'accent sur le fait que la réduction des déchets à la source dépassait dans beaucoup de secteurs les compétences des collectivités territoriales, même si les initiatives locales gardent toute leur importance.

A l'échelle de son territoire, les élus du Pays Voironnais ont adopté, par délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2004, le principe d'élaboration d'un plan local de prévention des déchets.

Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions permettant de réduire les flux de déchets à la charge de la collectivité. On parle alors de flux évités et de flux détournés.

**Flux évités** = déchets non générés du fait d'actions de prévention en amont du cycle de vie (éco-conception et éco-distribution), et déchets non mis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (changement d'usage : compostage, réemploi à d'autres fins...). *Le détenteur a un autre usage du « déchet » qui de ce fait n'est pas abandonné.*

**Flux détournés** = produits pris en charge par une organisation afin d'en prolonger la durée de vie ou de lui offrir une deuxième vie dans le même usage (filrière produit substituée à la filière

déchets, flux détournés en vue de reconditionnement, réparation...). *Le déchet existe car il y a abandon par son détenteur mais l'opérateur qui le prend en charge lui redonne une nouvelle vie dans son usage initial.*

Les actions du Pays Voironnais dans le domaine de la prévention ne sont qu'à leur début. Mais il faut retenir :

- La parution de divers articles de sensibilisation à la prévention des déchets dans le Journal du Pays Voironnais (réduction dès l'acte d'achat, compostage individuel...)
- L'engagement politique en 2005 pour la création d'une Recyclerie sur notre territoire et le lancement de ce projet en 2007.
- Le choix de poursuivre le développement du compostage individuel sur le Pays Voironnais et de former des guides composteurs, habitants bénévoles du Pays Voironnais, pour renseigner les habitants sur la pratique du compostage à domicile.

### *1.12 Perspectives pour l'année 2008*

- Poursuite de la démarche de concertation avec le Comité citoyen pour l'amélioration de la gestion des déchets sur le Pays Voironnais
- Aménagements en déchèteries pour le développement de nouvelles filières de tri. Notamment : séparation du placoplâtre et des matériaux en PVC pour la mise en œuvre de la filière cimenterie (utilisation d'une partie des encombrants comme combustible de substitution). Démarrage de la combinaison de filières de traitement pour les gravats et les encombrants (recyclage, valorisation énergétique en cimenterie et stockage) suite aux marchés attribués en 2007.
- Mise en place d'une nouvelle signalétique, plus pédagogique, dans deux déchèteries : La Buisse et Coublevie (mise en place progressive sur les 8 déchèteries).
- Réflexion sur la mise en œuvre de la filière du réemploi en déchèterie afin d'orienter les objets vers la future recyclerie.
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la recyclerie sur le site écologique de La Buisse (*la commune de La Buisse ayant donné son accord*). La mise en service prévisionnelle de la recyclerie est au printemps 2010.
- Mise à disposition de composteurs individuels auprès des habitants dans le cadre de la poursuite du développement du compostage individuel sur le territoire. Formation de « guides composteurs », habitants volontaires qui ont pour la plupart participé à l'opération test de compostage individuel lancée fin 2006.
- Poursuite des contractualisations avec les professionnels liées aux nouvelles modalités d'application de la redevance spéciale (collecte en porte à porte et accès en déchèteries).
- Renforcement du tri dans l'habitat collectif : redynamisation du tri des emballages et des papiers ; développement du tri des déchets alimentaires où il n'est pas en place.
- Poursuite de l'optimisation des circuits de collecte à partir du logiciel spécifique (SYNOPTIS) et de l'équipement des camions de collecte avec un système de localisation GPS.

- En partenariat avec Eco-Emballages, réalisation d'une enquête de satisfaction ayant pour objet de permettre au Pays Voironnais, d'appréhender l'opinion, les comportements et le degré de satisfaction des usagers en matière de gestion des déchets ménagers et plus particulièrement sur le tri des déchets.
- Evolution du site Internet du Pays Voironnais sur la thématique des déchets : L'objectif est de sensibiliser les habitants en mettant à disposition des internautes une information complète sur l'éco-consommation, la prévention, le tri et le recyclage des déchets.

## **II INDICATEURS FINANCIERS**

### **II.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets**

Le service public d'élimination des déchets ménagers est géré en régie directe. Il est composé de 3 services :

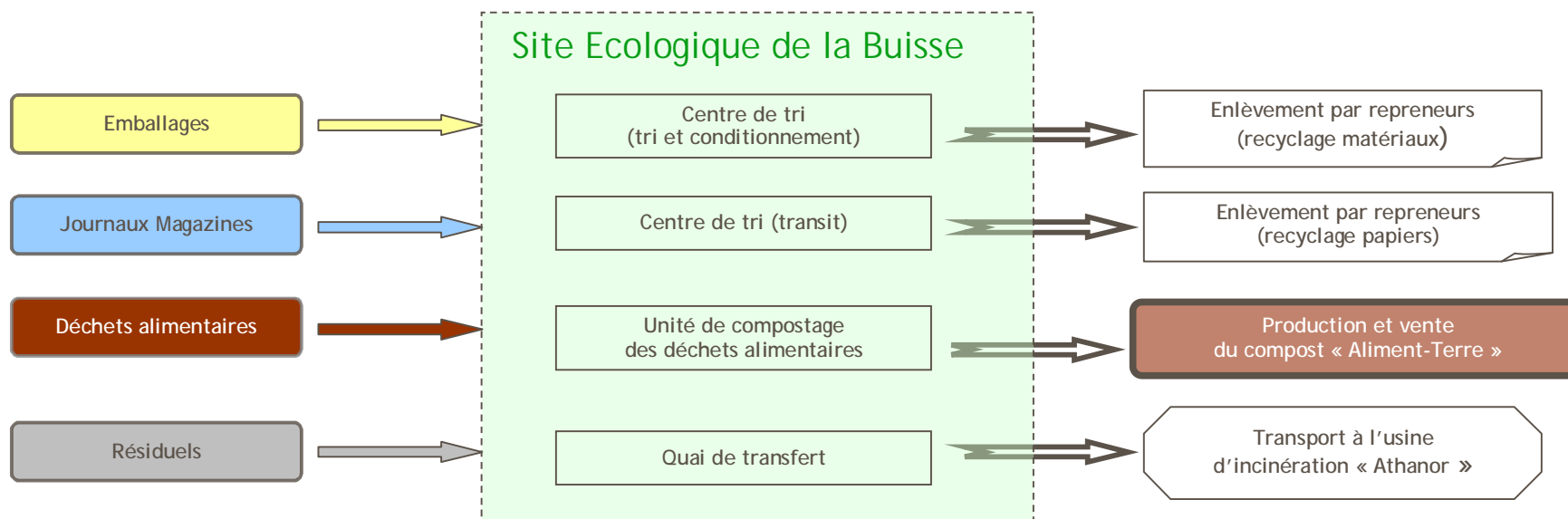
- Le service collecte (Centre Technique - Route de Saint Jean de Moirans - ZA Le Roulet - 38500 Coublevie)
- Le service déchèterie (Centre Technique - Route de Saint Jean de Moirans - ZA Le Roulet - 38500 Coublevie)
- Le service traitement (Site Ecologique de La Buisse - RD 1075 - 38500 La Buisse)

Les schémas d'exploitation des deux pages suivantes résument l'organisation des services d'élimination des déchets.

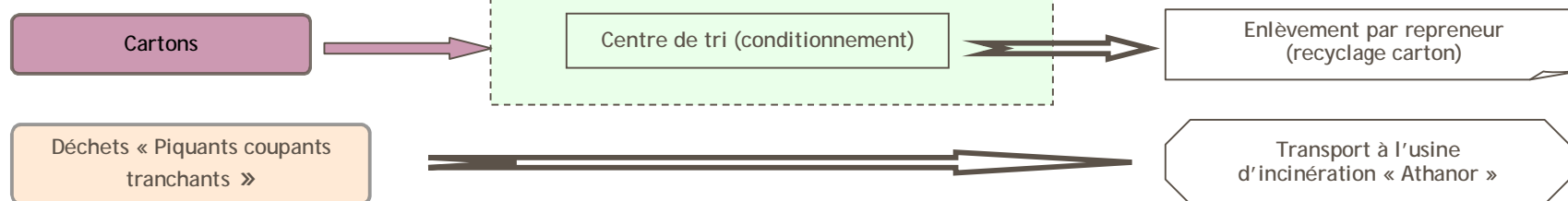
---

# LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

## Collecte sélective dans les 34 communes

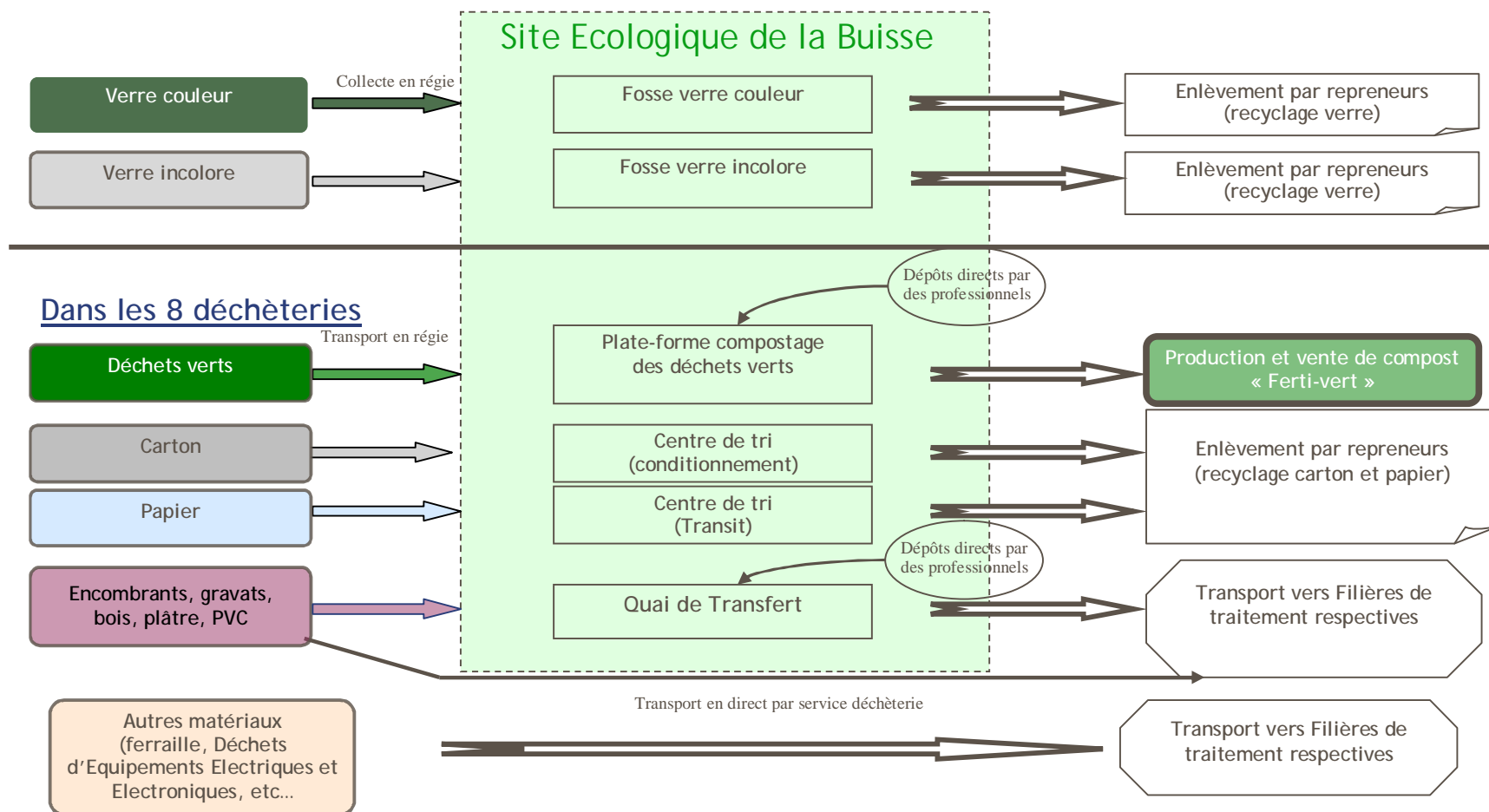


## Collectes spéciales (majoritairement auprès des professionnels)



# L'APPORT VOLONTAIRE

## Sur les points d'apport volontaire



## 11.2 Montant annuel global des dépenses du service

L'ADEME a développé une méthode : « ComptaCoût » permettant d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement d'un cadre homogène et standard (une matrice) d'expression des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets,

- o selon une logique « flux de déchets » (ordures ménagères, recyclables secs, déchets de déchèterie...)
- o et « étapes techniques de gestion » (collecte, tri, traitement, stockage...).

« ComptaCoût » s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique.

L'intérêt de cette méthode est :

- Ø Une meilleure connaissance et maîtrise des coûts pour la collectivité,
- Ø Une comparaison des coûts entre collectivités sur des bases méthodologiques clairement établies et une homogénéité des données.

Fin 2006, 46 collectivités en France s'étaient lancées dans la démarche, dont 14 en Rhône-Alpes, dont le Pays Voironnais qui a intégré le groupe pilote constitué par l'ADEME.

Fin 2007, 173 collectivités se sont engagées dans la démarche (dans 9 régions, concernant 9 millions d'habitants environ), dont 34 collectivités en Rhône-Alpes. Le référentiel national de l'ADEME en matière d'expression des coûts de gestion des déchets est en cours de construction et sera disponible fin 2008.

L'année 2006 a permis au Pays Voironnais de renseigner la matrice d'expression des coûts sur l'exercice budgétaire 2005, de définir la comptabilité analytique nécessaire et de la mettre en œuvre sur le budget 2007.

Cette méthode est maintenant appliquée chaque année.

Ainsi depuis 2006, le rapport annuel exprime les coûts de gestion des déchets selon cette méthodologie. Dans les années à venir, avec le nombre croissant de collectivités participant à cette démarche, les coûts du Pays Voironnais pourront être comparés à la moyenne française, tout en analysant parallèlement les services qui sont rendus à la population. A titre d'exemple, une collecte en porte à porte est toujours plus chère qu'une collecte en points d'apport volontaire.

Afin de pouvoir se comparer, les coûts sont exprimés hors TVA. En effet certaines collectivités sont en régie, d'autres ont des prestataires privés...

En préambule, les typologies de coûts :

Coût complet HT = la totalité des charges hors TVA

Coût technique HT = le coût complet moins les recettes industrielles (vente de matériaux...)

Coût partagé HT = le coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréés (comme Eco-emballages)

Coût aidé HT = le coût partagé moins les aides reçues (subventions)

Coût fiscal = la charge nette de TVA supportée par la collectivité

Coût aidé TTC = somme du coût aidé HT et du coût fiscal

Le besoin en financement = le coût aidé TTC moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries, des dépôts sur le Site de La Buisse.

La matrice standard d'expression des coûts comprend les flux :

- Ordures ménagères résiduelles
- Recyclables secs
- Biodéchets (les déchets alimentaires)
- Déchets des déchèteries
- Déchets des professionnels (seulement si c'est une collecte spéciale. Si les déchets des professionnels sont collectés avec les déchets ménagers, ils se retrouvent dans les flux précédents). Pour le Pays Voironnais, seuls les déchets « piquant / coupant / tranchant » peuvent aller dans ce flux.

Afin d'avoir une connaissance plus complète de ses coûts, le Pays Voironnais a souhaité décomposer le flux « recyclables secs » en 4 flux correspondant aux spécificités de notre collectivité :

- o emballages
- o papier
- o verre
- o carton (collecte spéciale en porte à porte dans les centres-villes)

Le flux « recyclables secs » est l'expression standard des coûts et permet une comparaison des coûts sur le plan national. Les coûts des 4 autres flux permettent de donner des explications à ces résultats.

#### II.2.1 Coût global de gestion des déchets du Pays Voironnais

Total	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	10 722 091,20 €	11 098 079,88 €	11 591 424,09 €	4,45%
Coût aidé en €HT	8 508 418,32 €	8 622 879,44 €	9 177 700,59 €	6,43%
Sans les déchets verts de la METRO :				
Coût complet en €HT	10 344 498,53 €	10 694 233,82 €	11 212 417,28 €	4,85%
Coût aidé en €HT	8 410 625,25 €	8 442 054,63 €	8 994 128,58 €	6,54%

Près de 8000 tonnes annuelles de déchets verts provenant de l'agglomération grenobloise sont traitées sur la plate-forme de compostage du Site de La Buisse. Ces déchets n'étant pas « produits » par le Pays Voironnais, une extraction des coûts a été effectuée pour une meilleure lisibilité.

L'évolution du coût aidé est plus élevée que le coût complet en raison de recettes de ventes de camions de collecte moins importantes en 2007 qu'en 2006. En effet, chaque année le Pays Voironnais renouvelle 3 camions de collecte (achat de 3 camions neufs et revente des 3 camions renouvelés). Un différé dans la vente des camions de collecte de 2005 s'est traduit par la vente de 6 camions en 2006 (au lieu de 3 normalement). Par ailleurs, les 3 camions devant être vendus en 2007 ne vont l'être que sur 2008. Il n'y a pas eu de vente en 2007. Les autres recettes ont globalement augmenté en 2007, mais elles n'ont pas suffi à compenser

l'impact du décalage des ventes de camions, ce qui se traduit par un coût aidé qui affiche une plus forte progression que le coût complet.

### II.2.2 Coût de gestion par flux de déchets du Pays Voironnais

OM Résiduels	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	3 810 139,89 €	4 120 999,44 €	4 170 541,32 €	1,20%
Coût aidé en €HT	3 676 697,13 €	3 939 218,25 €	4 078 102,98 €	3,53%

Recyclables secs	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	2 460 096,10 €	2 452 852,71 €	2 570 225,86 €	4,79%
Coût aidé en €HT	1 269 095,75 €	1 120 032,65 €	1 198 275,59 €	6,99%

Biodéchets	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	1 295 325,98 €	1 299 482,93 €	1 366 648,48 €	5,17%
Coût aidé en €HT	1 147 479,31 €	1 105 392,57 €	1 219 066,17 €	10,28%

Les coûts ont globalement augmenté en 2007, principalement avec la hausse des coûts de collecte (hausse du carburant, des frais de réparation des matériels roulants et de la masse salariale suite aux évolutions de carrière).

Les plus fortes évolutions des coûts aidés au regard des coûts complets s'expliquent par le phénomène décrit au II.2.1.

La hausse du coût des ordures ménagères résiduelles de la collecte sélective est plus modérée en raison d'une plus faible évolution des coûts de traitement suite à la baisse des tonnages incinérés.

Déchets des déchèteries	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	2 768 730,53 €	2 811 635,33 €	3 092 729,66 €	10,00%
Coût aidé en €HT	2 307 147,03 €	2 268 147,74 €	2 486 411,88 €	9,62%

Sont intégrés dans les coûts des déchets de déchèteries, les dépôts en direct sur le Site de La Buisse des matériaux qui suivent les mêmes filières de traitement que les déchets de déchèteries. L'augmentation des coûts des déchets de déchèteries est principalement due à la hausse des frais de transport (carburant, entretien des camions) et des coûts de traitement des déchets accentués par l'augmentation des tonnages apportés en 2007.

Les déchets verts de l'agglomération grenobloise (La METRO) compostés sur le Site de La Buisse sont identifiés à part :

Déchets verts de La Metro	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	377 592,66 €	403 846,06 €	379 006,81 €	-6,15%
Coût aidé en €HT	97 793,06 €	180 824,81 €	183 572,02 €	1,52%

Le coût complet a diminué en raison de la baisse des tonnages de La METRO traités en 2007. Le coût aidé a néanmoins augmenté suite à une hausse du compostage des déchets verts en 2007 (frais de maintenance et d'entretien interne) non compensée par les recettes de vente de compost et les subventions d'équipements.

### 11.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Ces prestations concernent essentiellement le traitement des déchets dans la mesure où la Communauté du Pays Voironnais ne maîtrise pas toutes les filières de traitement finales des déchets.

#### 11.3.1 L'incinération des déchets résiduels issus de la poubelle grise et autres déchets incinérables déposés au quai de transfert

Incinération	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Tonnages	19 644	19 877	19 336	-2,72%
Coût du transport à l'UIOM TTC (société ONYX et LELY en 2007)	187 093 €	195 233 €	142 799 €	-26,86%
Coût de l'incinération TTC (Société ONYX-RONAVAL)	2 053 092 €	2 276 742 €	2 279 944 €	0,14%
<b>COÛT TOTAL TTC</b>	<b>2 240 185 €</b>	<b>2 471 975 €</b>	<b>2 422 743 €</b>	<b>-1,99%</b>

Partent en incinération, les déchets résiduels de la collecte sélective (la 4<sup>ème</sup> poubelle collectée en porte à porte), les refus de tri et de compostage, et les déchets incinérables déposés en direct au quai de transfert.

Si en étant incinérées, les déchets sont valorisés en produisant de l'énergie, ce mode de traitement est de plus en plus onéreux. Modernisé, l'incinérateur d'Athanor, situé à la Tronche, est désormais conforme aux nouvelles normes environnementales, en particulier celles qui sont liées au traitement des fumées. Un investissement considérable qui se répercute sur les coûts d'incinération depuis 2005.

#### 11.3.2 Les Centres de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)

De la même manière, la mise en Centre de stockage des déchets dits « ultimes » (CSDU), appelé également installation de stockage de déchets (*installation de stockage de déchets inertes pour les gravats (ex CSDU de classe 3) et installation de stockage de déchets non dangereux pour les encombrants (ex CSDU de classe 2)*) donne lieu à d'importantes dépenses. Les évolutions de tarifs sont fortement accentuées ces dernières années lors des renouvellements de marchés publics face à la pénurie de sites de stockage (cas de l'année 2005 où le tarif à la tonne mise en centre de stockage de classe 2 a évolué de 43% par rapport à 2004 pour la même destination).

Le prochain renouvellement de marché a été effectué en 2007 pour la prestation de traitement des déchets ultimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme évoqué dans la partie « L'année 2007 » au début du rapport annuel.

Encombrants (installation de stockage de déchets non dangereux)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Tonnages	6 554	6 162	6 283	1,97%
Coût TTC (Société LELY) (transport, traitement et TGAP <sup>1</sup> )	595 313 €	577 021 €	605 679 €	4,97%

1 TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

Gravats (installation de stockage de déchets inertes)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Tonnages	8 880	8 465	9 370	10,69%
Coût TTC (Société LELY) (transport et traitement)	100 077 €	99 939 €	113 430 €	13,50%

Soit un montant de 3 141 852 Euros, correspondant aux frais d'incinération et de mise en Centre de stockage.

La part importante de l'incinération au regard des dépenses totales confère toute son importance au tri et à la valorisation des déchets. La baisse des tonnages incinérés en 2007 a un impact direct sur les coûts d'incinération. Devant la part croissante de ces coûts de traitement, le tri est un maillon essentiel de la gestion des déchets.

### II.3.3 Autres contrats

- ü Evacuation et traitement des souches de bois (Sté Lely) : 12 307 €
- ü Evacuation et valorisation du « bois propre » en chaufferies (Sté Lely) : 44 795 €
- ü Evacuation et valorisation du « bois panneaux particules » en nouveaux panneaux particules (Sté Lely) : 109 076 €
- ü Traitement des déchets ménagers spéciaux (Sté Sarpi) : 63 963 €
- ü Evacuation et Traitement huile de cuisine (Union de boucherie) : 2 779 €
- ü Recyclage pneus (Eurec) : location benne : 3 390 € / déclassement pneus : 11 921 €
- ü Traitement de l'amiante fibrociment (Sté Lely) : 7 912 €
- ü Recyclage du polystyrène (Sté Rhonalpack) : 8 023 €
- ü Chargement et transport du verre (Sté Guerin) : 58 214 €
- ü Collecte et traitement des déchets « piquants / coupants / tranchants » : 1 700 €
- ü Autorisation d'accès des habitants de Charancieu à la déchèterie des Abrets (Sictom de l'Ainan Bas Guiers) : 15 265 €

### II.4 Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - modalités de financement

La TEOM porte sur les propriétés assujetties à la taxe foncière et dépend de la valeur locative cadastrale de l'habitation.

Le taux de la TEOM a augmenté de 61% en 8 ans, en passant de 5,59% en 2000 à 9% en 2007.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux	5,59%	5,68%	7,97%	8,18%	8,38%	8,60%	8,82%	9,00%
Evolution	—	1,61%	40,32%	2,63%	2,44%	2,63%	2,56%	2,04%

La principale évolution se situe entre 2001 et 2002 afin d'inverser les parts de financement du secteur déchets entre les habitants (via la TEOM) et le budget général.

En effet en 2001, la participation des habitants au coût du service (à travers la TEOM) était seulement de 43%. Les 57% restants étaient financés par le budget général, à savoir sur le produit de la taxe professionnelle.

Face à l'augmentation des charges de gestion des déchets, et pour assurer l'ensemble des autres politiques communautaires (développement de l'économie, emploi, transports publics,...), le choix politique s'est orienté vers un rééquilibrage du financement de la gestion des déchets.

Jusqu'en 2006, le ratio « 60% TEOM / 40 % TP » a été maintenu pour le financement du secteur déchets.

Conformément aux décisions du Pacte Financier et Fiscal adopté en juin 2006 par les élus communautaires, l'équilibre du secteur déchets est, depuis 2007, intégralement assuré par l'évolution du produit de TEOM. L'apport de la taxe professionnelle utilisée pour le financement du secteur déchets est au maximum figé au niveau de celui de 2006 (soit 3 685 300 €).

Ainsi en 2007, le secteur déchets a été financé à hauteur de 72,3% par la TEOM et à 27,7% par le budget général (la TP).

## 11.5 Indicateurs financiers complémentaires

### 11.5.1 Coût global à l'habitant

Total	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)				
Coût complet en €HT	123,38 €	127,55 €	133,73 €	4,85%
Coût aidé en €HT	100,31 €	100,69 €	107,27 €	6,53%
Besoin en financement €TTC	99,79 €	94,21 €	101,07 €	7,28%

(hors déchets verts de La Metro)

En complément des explications figurant dans les parties 11.2.1 et 11.2.2, le besoin en financement présenté dans cette partie affiche une évolution supérieure au coût aidé dans la mesure où la hausse globale des recettes de redevance spéciale (et dépôts en déchèteries...) n'a pas suivi celle du coût aidé ; elle est inférieure.

## II.5.2 Coût à l'habitant par flux de déchets

OM Résiduels Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	45,44 €	49,15 €	49,74 €	1,20%
Coût aidé en €HT	43,85 €	46,98 €	48,64 €	3,53%
Besoin en financement €TTC	43,38 €	40,93 €	42,08 €	2,81%
Recyclables secs Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	29,34 €	29,26 €	30,66 €	4,78%
Coût aidé en €HT	15,14 €	13,36 €	14,29 €	6,96%
Besoin en financement €TTC	15,74 €	13,56 €	14,64 €	7,96%
Biodéchets Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	15,45 €	15,50 €	16,30 €	5,16%
Coût aidé en €HT	13,69 €	13,18 €	14,54 €	10,32%
Besoin en financement €TTC	14,19 €	13,18 €	14,52 €	10,17%
Déchets des déchèteries Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	33,02 €	33,53 €	36,89 €	10,02%
Coût aidé en €HT	27,52 €	27,05 €	29,66 €	9,65%
Besoin en financement €TTC	26,44 €	26,53 €	29,76 €	12,17%
Déchets verts de La Metro Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	4,50 €	4,82 €	4,52 €	-6,22%
Coût aidé en €HT	1,17 €	2,16 €	2,19 €	1,39%
Besoin en financement €TTC	1,31 €	2,34 €	2,34 €	0,00%

Les recyclables secs regroupent les flux emballages, papier, verre et les cartons de la collecte spéciale en centres villes.

L'écart important entre le coût aidé et le coût complet des recyclables secs (du simple au double) montre bien l'importance des soutiens financiers dans la mise en œuvre de cette collecte sélective, ce qui n'est pas le cas de la collecte sélective des déchets alimentaires (biodéchets).

### II.5.3 Coût à l'habitant par flux de déchets « recyclables secs »

Emballages Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	18,70 €	18,60 €	19,29 €	3,71%
Coût aidé en €HT	8,32 €	6,73 €	7,33 €	8,92%
Besoin en financement €TTC	8,70 €	7,03 €	7,72 €	9,82%

Papier Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	6,00 €	5,82 €	5,89 €	1,20%
Coût aidé en €HT	4,24 €	3,86 €	3,14 €	-18,65%
Besoin en financement €TTC	4,36 €	3,72 €	3,04 €	-18,28%

Verre Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	2,67 €	2,73 €	3,12 €	14,29%
Coût aidé en €HT	1,27 €	1,54 €	1,83 €	18,83%
Besoin en financement €TTC	1,31 €	1,59 €	1,92 €	20,75%

Carton (collecte spéciale) Coût à l'habitant (pop. INSEE 1999)	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Coût complet en €HT	1,98 €	2,10 €	2,36 €	12,38%
Coût aidé en €HT	1,31 €	1,23 €	2,00 €	62,60%
Besoin en financement €TTC	1,37 €	1,21 €	1,97 €	62,81%

Le verre collecté en apport volontaire et le papier ne nécessitant pas de tri ont des coûts moins élevés que les emballages. C'est le cas également des cartons de la collecte spéciale qui sont uniquement conditionnés. On relève néanmoins en 2007 une hausse liée principalement à leur coût de collecte.

L'impact des soutiens pour les emballages est significatif entre le coût complet et le coût aidé.

Le coût aidé des papiers a diminué en 2007 grâce à la forte hausse des cours de reprise du papier.

L'arrêt du soutien des cartons de la collecte spéciale carton par Eco-Emballages se traduit par une forte hausse du coût aidé.

### II.5.4 Modalité d'établissement de la redevance spéciale

L'année 2006 a été la première année de la mise en application des nouvelles modalités de la redevance spéciale au travers de conventions avec les professionnels (et les établissements publics), dans le cadre du nouveau service dédié aux « professionnels ».

Avec la création du service de gestion des déchets non ménagers et sa montée en puissance en 2006, une grande partie des déchets non ménagers (*déchets produits par les professionnels, les collectivités, les administrations, les associations*) collectés et traités par les services du Pays Voironnais sont financés par leurs producteurs et non plus par les habitants.

L'application des nouvelles modalités de la redevance spéciale, s'est donc traduit par une diminution, entre 2005 et 2006, du besoin en financement pour les déchets collectés en porte à porte.

Cette redevance a été instaurée dans le Pays Voironnais par délibérations du 31 mai 2005 (les principes) et du 28 juin 2005 (les tarifs). Ceux-ci ont ensuite été confirmés par la délibération du 21 février 2006.

L'application de cette redevance poursuit plusieurs objectifs :

- Maîtriser les dépenses tout en répondant aux besoins du territoire
- Eviter le transfert de charges entre les déchets ménagers et les déchets non ménagers : un service non payé par un producteur « non ménager » est de fait à la charge des habitants.
- Facturer l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers et notamment les services de l'Etat ou les collectivités qui sont exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), alors qu'ils produisent bien des déchets.
- Contribuer à impliquer les professionnels et les Administrations dans le tri et l'optimisation de la gestion de leurs déchets.

Les modalités d'application sont les suivantes :

Pour la collecte en porte à porte,

- La Redevance Spéciale concerne tous les gros producteurs de déchets non ménagers du Pays Voironnais (les professionnels, les collectivités, les administrations, les associations) , c'est à dire ceux qui produisent plus de 1000 litres par semaine pour l'ensemble des quatre flux. La TEOM couvre forfaitairement 1000 litres de collecte par semaine.
- La redevance concerne les déchets assimilables aux déchets des ménages (Résiduels, Alimentaires, Emballages, Papiers). Différents tarifs s'appliquent aux volumes des bacs concernés.
- Un abattement de 20% est effectué sur le volume global des bacs collectés, considérant qu'ils ne sont jamais pleins.
- Un abattement de 50% est effectué pour les bacs de collecte sélective (emballages, papiers, déchets alimentaires) pour maintenir l'incitation au tri.
- Pour les Etablissements publics & associations, il est appliqué un abattement supplémentaire de 50 % sur les tarifs précédents. Ce qui implique un paiement pour l'élimination des résiduels à 40 % du prix de revient, et pour les matériaux recyclés à 20 % du prix de revient.
- Les associations à but humanitaires (ex : La Croix Rouge, Secours Populaire) sont exonérées de la redevance (cas particulier limité).

A titre indicatif, les tarifs 2006 de la redevance spéciale ont été reconduits en 2007 et sont les suivants (\*) :

Seuil d'application de la Redevance Spéciale		1000 litres par semaine (pour les 4 flux de la collecte sélective)	1320 litres Par semaine (pour la collecte spéciale « Carton »)
		Tarifs de la redevance spéciale	
Produits	Volume du bac (en litres)	Tarif au bac au-delà de 1000 litres	Tarif au bac au-delà de 1320 litres
Résiduels	660	36,00 €	
Alimentaires	240	7,50 €	
Emballages	660	3,00 €	
Papiers	240	5,00 €	
Cartons	660	0,00 €	4,00 €

(\*) pour les établissements publics et les associations, les tarifs font l'objet d'une réduction complémentaire de 50% comme précisée précédemment.

### Evolution des contrats de redevances spéciales avec les professionnels et les établissements publics pour la collecte en porte à porte

	2005	2006	2007	Evolution 2006/2007
Nombre d'établissements privés et publics ayant contractualisé	67	166	207	24,70%
Recettes	188 443,50 €	724 071,21 €	784 663,92 €	8,37%

Fin 2007, la redevance spéciale pour la collecte en porte à porte concerne environ 400 points de collecte et 3000 bacs.

Après la forte évolution de 2006 liée à la montée en puissance des contractualisations pour la redevance spéciale et aux nouvelles modalités d'application, la montée en puissance s'est poursuivie en 2007 de façon plus modérée auprès des établissements à plus faible production de déchets.

Pour mémoire, en 2005 la redevance spéciale ne s'appliquait qu'aux seuls déchets résiduels.

Pour les dépôts en déchèteries, un système de forfait annuel est instauré avec les professionnels qui signent une convention d'accès avec le Pays Voironnais pour les dépôts « réguliers » en déchèteries. La facturation est semestrielle.

Le professionnel dispose alors d'une quantité de tickets correspondant au forfait signé. Lors de chaque passage, il doit laisser un ticket au gardien.

A titre indicatif, les tarifs de l'année 2007 sont les suivants :

6 classes de forfait	<u>Les non valorisables</u> :	<u>Les valorisables</u> :
	Divers, plastiques, souches.	Bois particules, bois chauffage, polystyrène, gravats, déchets verts.
m <sup>3</sup> facturés annuellement	Prix au m <sup>3</sup>	Prix au m <sup>3</sup>
6 m <sup>3</sup>	20 €	10,00 €
14 m <sup>3</sup>	19 €	9,50 €
30 m <sup>3</sup>	18 €	9,00 €
45 m <sup>3</sup>	17 €	8,50 €
60 m <sup>3</sup>	16 €	8,00 €
100 m <sup>3</sup>	15 €	7,50 €

Les dépôts occasionnels et les déchets toxiques restent facturés chaque mois selon des tarifs propres à chaque matériau déposé.

Les dépôts sur le site de La Buisse sont également facturés au poids selon des tarifs propres à chaque matériau déposé.

#### II.5.5 Modalité d'établissement de la redevance camping

Cette redevance camping est en vigueur depuis 2001 sur la base d'un coût de 32,44 € par emplacement en 2007.

- Nombre de campings sur le Pays Voironnais : 20
- Recettes de la redevance camping en 2007 : 23 843 €

#### II.5.6 Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le site de La Buisse accepte le dépôt de déchets des professionnels (artisans, commerçants, paysagistes, services techniques des communes) contre paiement, en fonction du poids et de la nature des produits. Seuls les déchets verts sont compostés sur le site, les autres déchets transitent par le quai de transfert et sont orientés vers les filières de traitement appropriées, celles qui sont également utilisées pour les déchets ménagers.

*A noter : A partir de l'année 2007, le budget du secteur déchets est partiellement assujéti à TVA. Les recettes exprimées pour 2007 sont donc en hors taxes. Les années précédentes, il n'y avait pas de TVA sur ces recettes.*

	2005	2006	2007
Dépôts au quai de transfert d'encombrants, bois et gravats	23 180 €	14 314 €	12 020 €
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	36 088 €	28 072 €	29 178 €
Dépôts sur la Plate-forme de compostage de déchets verts (dépôts de La Metro compris)	257 129 €	193 452 €	175 322 €
<b>TOTAL</b>	<b>316 397 €</b>	<b>235 837 €</b>	<b>216 520 €</b>

	2005	2006	2007
Dépôts en déchèteries, locations et transport de bennes, enlèvements d'objets encombrants à domicile	191 028 €	183 916 €	140 183 €

#### II.5.7 Aides reçues de la part de la Société Eco-Emballages

Un nouveau contrat a été signé avec Eco-Emballages selon le barème D, pour une durée de 6 ans, sur la période 2006 - 2011. Avant cette date, le barème C de soutien était en application.

La majorité des soutiens Eco-Emballages sont décalés d'un an car ils sont calculés en fonction des performances de l'année écoulée.

	2005	2006	2007
Soutien à la valorisation :			
· Matière	139 678,57 € } Pour l'année 2004	219 128,79 € } Pour l'année 2005	212 144,52 € } Pour l'année 2006
· Energie			155 748,11 € } Compensation 2006 du Barème C vers
Avance trimestrielle (T1 à T4) sur soutien matière et énergie	678 300,00 €	551 900,00 €	606 200,00 €
Soutien à la communication	26 466,73 €	6 616,53 €	23 303,82 € } Pour l'année 2006
Soutien aux ambassadeurs du tri	6 098,00 €		26 998,00 € } Pour l'année 2006
<b>TOTAL</b>	<b>850 543,30 €</b>	<b>777 645,32 €</b>	<b>1 024 394,45 €</b>

La mise en place du nouveau barème D par Eco-Emballages au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a entraîné différentes modifications dans le versement des soutiens :

Concernant les soutiens à la communication et aux ambassadeurs du tri : En 2005, avec l'ancien barème C, le Pays Voironnais bénéficiait des soutiens sur la période d'octobre 2004 à septembre 2005 (même principe pour les années antérieures). Avec le barème D, les périodes de soutiens sont calées sur des années civiles (soutien de l'année « n » : perçu l'année « n+1 »). Ainsi en 2006, année de transition entre les 2 barèmes, le Pays Voironnais n'a bénéficié de ces soutiens qu'au titre du dernier trimestre 2005. En 2007, le rythme des soutiens par année civile complète a démarré et le Pays Voironnais a bénéficié des soutiens pour la communication et les ambassadeurs du tri au titre de l'année 2006. Cette règle par année civile sera maintenant poursuivie chaque année.

Les avances trimestrielles « T » sont versées au début de chaque trimestre « T+1 » sur la base des performances des 4 trimestres précédents. Il n'y a pas eu de changement de principe entre les 2 barèmes.

Le liquidatif de l'année « n », à savoir le solde des soutiens dus au titre de l'année « n » écoulée, est en général versé dans le courant de l'été de l'année suivante « n+1 ». Il complète la somme déjà allouée par les avances trimestrielles de l'année « n ».

Un différé dans la livraison de matériaux triés vers les repreneurs en fin d'année 2006, a entraîné une baisse de l'avance trimestrielle du dernier trimestre qui s'est donc reportée sur le liquidatif final de l'année 2006 versé en 2007.

Les « décalages » précédents expliquent principalement l'écart de recettes entre 2006 et 2007.

Par ailleurs, le barème D est globalement moins favorable que le barème C pour les collectivités ayant de bonnes performances de tri, c'est pourquoi Eco-Emballages a mis en place pendant les premières années d'application du barème D un système de compensation du soutien. Une comparaison est effectuée entre les sommes perçues au titre du contrat sous barème D et les sommes que la collectivité aurait perçues au titre du barème C.

Dans le cas où le calcul démontre une perte au titre de la 1<sup>ère</sup> année de son passage au barème D, la collectivité percevra 100% de la différence jusqu'à fin 2008 (c'est le cas du Pays Voironnais en 2007 pour le liquidatif de l'année 2006), puis 50% en 2009 et 25% en 2010.

#### II.5.8 Recettes de valorisation perçues

A noter : A partir de l'année 2007, le budget du secteur déchets est partiellement assujéti à TVA. Les recettes de vente de compost exprimées pour 2007 sont donc en hors taxes. Les années précédentes, il n'y avait pas de TVA sur ces recettes. Les produits du recyclage restent quant à eux non assujétiés à TVA.

	2005	2006	2007
Verre	70 192,17 €	63 523,01 €	62 010,29 €
Produit du recyclage (cartons, ferraille, papier...) provenant des déchetteries (& collecte spéciale du carton en centre-ville)	129 484,70 €	173 171,96 €	216 727,52 €
Vente de compost de déchets verts (Ferti Vert)	38 163,63 €	36 899,29 €	32 044,59 €
Vente de compost issu de la collecte sélective des déchets alimentaires (Compost Aliment-Terre)		2 837,00 €	3 025,10 €
Produit du recyclage de la collecte sélective (journaux-magazines, cartons, acier, Aluminium, flaconnages plastique)	215 954,12 €	263 064,63 €	347 683,57 €

Pour information : facturation de frais de transport pour la livraison de compost à domicile : 1235 € en 2007

Les recettes de recyclage ont globalement augmenté en 2007 grâce à l'augmentation des cours de reprise du papier, et des emballages dans le cadre de la reprise garantie pour laquelle le Pays Voironnais a opté lors du passage au barème D d'Eco-Emballages.

En effet, lors du barème C (avant 2006), la garantie de reprise était effective. A savoir, les repreneurs agréés étaient désignés par Eco-Emballages et les prix de reprise appliqués par ces repreneurs étaient les mêmes pour toutes les collectivités qui avaient opté pour la garantie de reprise en France. Avec le barème D, une reprise garantie est possible pour les collectivités qui le souhaitent. Dans ce cas la collectivité contractualise directement la reprise de ses matériaux avec d'autres repreneurs agréés qu'elle choisit ; ce qui permet une négociation et des propositions adaptées à la collectivité. C'est le choix qu'a fait le Pays Voironnais pour la période 2006 - 2011.

### III CONCLUSION

Après une stabilisation (voire une légère baisse) de la production des déchets du Pays Voironnais en 2005 (-0,5% du tonnage global) et 2006 (-1% du tonnage global), l'année 2007 affiche une augmentation de 3,6% des tonnages, due à la hausse des déchets de déchèteries.

Les performances de la collecte sélective des emballages, des papiers et du verre sont supérieures à la moyenne nationale.

Grâce à ces performances et au tri des déchets alimentaires, les quantités d'ordures ménagères résiduelles (et des refus de tri) qui sont incinérés (206 kg par habitant) sont déjà inférieures à l'objectif qui avait été donné dans les orientations du Ministère de l'écologie et du développement durable à l'horizon 2010 (à savoir : 250 kg par habitant ; puis 200 kg en 2015). Les objectifs du futur plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'I sère sont globalement calés sur ces mêmes objectifs.

Ce ratio pourra encore diminuer avec l'extension du tri des déchets alimentaires dans les habitats collectifs où il n'est pas encore en place, et les actions de prévention des déchets.

En revanche, pour les déchèteries (lesquelles déchèteries sont accessibles aux professionnels), la production des déchets de déchèteries est élevée (324 kg par habitant en 2007) au regard des objectifs du Plan (220 kg par habitant en 2017).

La recyclerie, le compostage individuel pour une partie des déchets verts, pourront contribuer à stabiliser les dépôts en déchèteries.

Pour cette année, la comparaison des coûts avec la moyenne nationale n'a pas pu être effectuée dans la mesure où le référentiel national lié à la méthode d'expression des coûts « ComptaCoût » est en cours d'élaboration par l'ADEME. Il devrait être disponible fin 2008.

En 2007, le coût de gestion des déchets du Pays Voironnais est revenu à 101 euros par habitant, toutes recettes déduites.